



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Exercice 2023

clcl.bzh ·   

Table des matières

1. PREAMBULE	4
2. PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS (SPED)	4
2.1 Le territoire desservi	4
2.2 Présentation du « Service Déchets »	6
3. LES INDICATEURS TECHNIQUES	6
3.1 La collecte des ordures ménagères	7
a- L'organisation	7
b- Le circuit de traitement	11
c- Les tonnages collectés	12
d- Mouvement de population	13
e- Comparaison par rapport aux autres collectivités	13
3.2 La collecte sélective des emballages ménagers	14
a- L'organisation	14
b- Localisation des points d'apport volontaire	17
c- Les tonnages collectés	18
d- Évolution des tonnages collectés	18
e- Comparaison des performances de collecte par rapport aux autres collectivités	23
f- Bilan de la collecte des ordures ménagères et assimilées	24
g- Le tri et le recyclage	25
<i>Le centre de tri</i>	25
3.3 Les déchèteries	27
a- L'organisation	28
b- Les filières de collecte et de traitement	29
c- Les quantités collectées	30
3.4 Les déchets verts	31
d- Les tonnages collectés	32
e- Evolutions des tonnages collectés	33
3.5 Le Broyeur à végétaux	33
3.5.1 Prêt du broyeur aux communes	33
LE BROYEUR A VEGETAUX EST A LA DISPOSITION DES AGENTS DE LA CLCL ET DES COMMUNES DEPUIS LE 1ER DECEMBRE 2022. CETTE ACQUISITION A POUR OBJECTIF REDUIRE LA QUANTITE DE DECHETS VERTS DEPOSEE PAR LES COMMUNES SUR LES AIRES DE DECHETS VERTS EN FAVORISANT LE REEMPLOI DU BROYAT SUR PLACE.	
3.5.2 Opération « sapin malin »	33
3.6 Le compostage individuel	34
3.7 Bilan global des déchets collectés	35
3.8 Les professionnels	36
3.8.1 L'organisation	36
3.8.2 L'évolution d'adhésion au service	37
3.9 La réduction des déchets : une priorité durable pour notre territoire	37

a-	Levier de réduction des déchets : la redevance incitative	37
b-	Animations de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets	37
3.10	Le G4DEC	39
4.	LES INDICATEURS FINANCIERS 40	
4.1	Le financement du service	40
a-	Les tarifs de la RIEOM	41
b-	Le mode de règlement de la RIEOM	43
c-	Produit de la redevance hors campings sur terrains privés (hors dégrèvements, situation au 25 juillet 2024)	43
d-	Produit de la redevance des campings sur terrain privé, (hors dégrèvement, situation au 25 juillet 2024)	44
4.2	Montant annuel des dépenses et des recettes par service (selon le compte administratif 2023)	44
a-	La station de transfert des ordures ménagères	44
b-	La déchèterie	44
c-	Les plates-formes de déchets verts	45
d-	Le tri sélectif	46
4.3	Montant annuel comptable des dépenses et des recettes du service déchets	47
a-	L'investissement	47
b-	L'exploitation	47
4.4	Rémunérations annuelles des principales prestations de service réalisées par des entreprises sous contrat (selon le compte administratif 2023)	48
4.5	Montant détaillé des principales aides reçues d'Eco-organismes agréés (selon le compte administratif 2023)	48
4.6	Montant détaillé des principales ventes de matériaux au titre de la valorisation (selon le compte administratif 2023)	49
5.	SYNOPTIQUE DES FLUX DE GESTION DES DECHETS 51	

1. Préambule

Le contenu du présent rapport est fixé par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

2. Présentation du Service Public d'Élimination des déchets (SPED)

2.1 Le territoire desservi

Depuis 1995, la compétence « protection de l'environnement par la collecte sélective, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés » est confiée à la **Communauté de communes**.

Ainsi, le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) assure la collecte, sur le territoire, de ses quatorze communes membres¹.

La communauté de communes comptait au 1^{er} janvier 2023, 28 119 habitants

Tous les habitants et immeubles sont desservis :

- Les ménages 14 773 foyers (14 462 en 2022),
- Les commerces, entreprises artisanales, industrielles, tertiaires (560 professionnels),
- Les bâtiments et services publics (13 établissements publics+ 14 communes membres + 1 EPCI)
- Les campings, terrains à tentes et caravanes 374 terrains facturés (373 en 2022).

¹Population légale totale de la CLCL I à compter du 1^{er} janvier 2021 :



Figure 1: Carte du territoire de la CLCL

2.2 Présentation du « Service Déchets »

A) Les moyens humains :

Le service est assuré par du personnel territorial permanent :

Effectifs au 31/12/2023	
Responsable de service	1
Responsable d'exploitation	1
Assistante accueil et gestion administrative	1.5
Ambassadrice du tri	1
Agent de collecte (chauffeurs et ripeurs)	11
Agent de maintenance (bacs et colonnes)	1
Gardien de déchèterie	3
TOTAL	19.5

Ce personnel permanent est renforcé ponctuellement (en particulier lors de la saison estivale) par des agents contractuels ou saisonniers.

B) Les moyens matériels

Le service dispose du parc roulant suivant :

Camion Benne chargement arrière de 14 m3	2
Camion Benne chargement arrière de 16 m3	1
Camion Benne évolupac compacteuse de 16 m3 (grue)	3
Benne pour la collecte du verre de 30 m3	1
Fourgon de service type master	1

Une nouvelle benne de 16 m3 a été acquise en décembre 2023, en remplacement d'une benne de 14 m3 afin de renouveler le parc.

3. Les indicateurs techniques

Le territoire de la CLCL est découpé en 2 secteurs qui se différencient selon le mode de collecte des déchets :

- Secteurs en porte à porte :

Les usagers sont desservis par une collecte en bacs individuels pour les emballages secs (bac jaune) et pour les ordures ménagères (bac gris). Pour les foyers concernés (environ 50 % du territoire). La collecte des bacs gris et jaunes se fait en alternance tous les 15 jours ; c'est-à-dire en « C 0.5 ».

- Secteurs en points d'apport volontaire :

Les usagers doivent se rendre aux points d'apport volontaire pour se débarrasser de leurs ordures ménagères et de leurs emballages secs.

Le mode de collecte du verre est l'apport volontaire.

3.1 La collecte des ordures ménagères

a- L'organisation

La collecte est réalisée en régie par 11 agents qui disposent de trois camions-grue et de trois camions-benne, dont quatre sont utilisés toute l'année. Le troisième camion-benne ainsi que le troisième camion-grue sont mis en service lors des tournées de rattrapage des jours fériés ou en remplacement d'un autre camion.

- **Points d'apport volontaire (PAV)**

La population dispose de 105 colonnes enterrées et semi-enterrées implantées sur les quatorze communes du territoire.



Le tableau ci-dessous indique le positionnement des 105 colonnes :

Commune	Nbre PAV	Localisation des PAV
Goulven	1	Gouerven
Guissény	9	Brendaouez Croas Ar Gall / Curnic / Kerbrézant / local technique / mairie / Nodéven / Penniquin / salle Jean Fily / Seiler – Barrachou
Kerlouan	4	Lanhir / Lanveur / la poste / supermarché Casino
Kernilis	6	Ancienne mairie / atelier communal / Keranna / rue des Abers / salle des sports / terrain de foot
Kernouës	2	Bourg / Kergoff
Lanarvily	1	Parking du cimetière
Le Folgoët	16	Centre E. Leclerc x 2 / Croas Kerzu / Keranna / Kermaria / mairie / moulin du Folgoët / parking Frépel / route de Brest / route de Lanarvily / route de Landivisiau / route de Lannilis / rue de la Paix / rue des Ajoncs d'Or / rue des Hirondelles / rue Lavoisier
Lesneven	30	Ancienne clinique / boulevard Jean Moulin / boulevard Schumann / carrefour rues Leclerc – Saint Esprit / carrefour rues Marne Argoat / champs de bataille / château d'eau / école Argoat / hameau du Chatel / HLM Cleusmeur / HLM Masseron / HLM Parcou / HLM Pen Ar Cosquer / mairie / nord église / parking médiathèque / parking Mesnigoalen / piscine / place Camarthen / place du Pont / RD 125 / rue Alsace Lorraine / rue Colette / rue des Tanneurs / rue Gandhi / rue Masseron / rue Lamennais / rue Per Jakez Hélias / salle Jo Vérine / supermarché Casino / Ty Rus
Ploudaniel	15	Cité de Freland / clos de Kermahellan / Lesgall / Penfrat / place Saint Yves / Poulourou / Park Hir / hameau des 4 vents / rue Aimé Talec / rue de Kerjoly / rue de la Villemarque / rue des Châtaigners / rue du Sabotier / San Kouroun / square d'Alsace
Plouider	5	La Gare / parking de l'école / Pen Ar Valy / pont du Chatel / rue de Lesneven
Plounéour – Brignogan – Plages	8	Bourg (parking rue Naot Hir) x 3 / Camping de la Côte des Légendes → Brignogan – Plages Kerurus / place Saint Pierre / salle des sports / stade de Kervillo → Plounéour – Trez
Saint – Frégant	2	Bourg / Kergoff
Saint – Méen	3	Place des Vosges / RD 74 / salle multifonctions
Trégarantec	2	Mairie / salle communale

Tous les foyers disposent d'une carte permettant l'ouverture des tambours.



La collecte de ces colonnes est réalisée du lundi au samedi, par les camions-grue.

Les tournées quotidiennes sont établies en fonction du taux de remplissage de chaque colonne.

Sur présentation de justificatifs, la communauté de communes peut exceptionnellement attribuer des bacs individuels aux personnes rencontrant des difficultés à se déplacer jusqu'aux colonnes.

Une demande de confirmation pour l'attribution de ces bacs dits dérogatoire est faite chaque année auprès des communes.

AU 31 décembre 2023, il y avait 38 bacs dérogatoires attribués sur le territoire de la CLCL.

- **Bacs individuels**

Les usagers, dont l'habitation se trouve dans le secteur desservi par la collecte en porte à porte, sont obligatoirement dotés en bac individuel. Le volume du bac (120 litres, 240 litres ou 360 litres) est laissé au choix de l'utilisateur.

Ces bacs identifiés sont collectés du lundi au vendredi, de 5h00 à 13h00, par les camions-benne selon 14 circuits de collecte.

Cette collecte se fait tous les quinze jours en alternance avec celle des emballages (bac jaune) selon le calendrier suivant :

2023 CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 10/12/22

Les bacs doivent être déposés aux points de regroupement la veille de leur collecte. Votre nom et adresse doivent y être inscrits.

ORDURES MÉNAGÈRES

Gouven JEUDI

Guissény VENDREDI

Kerlouan VENDREDI (secteur 1)
VENDREDI (secteur 2)

Kernilis VENDREDI

Kernouës MARDI

Lanarvily LUNDI

Le Folgoët MARDI

Lesneven LUNDI

Ploudaniel LUNDI (secteur 1)
LUNDI (secteur 2)

Plouider JEUDI

Plounéour-Brignogan-Plages MARDI (Plounéour-Trez)
MARDI (Brignogan-Plages)

Saint-Frégant MARDI

Saint-Méen JEUDI

Trégarantec JEUDI

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 D - Jour de l'an*	1 Me	1 Me	1 S	1 L - F. Travail*	1 J 22
2 L	2 J 5	2 J 9	2 D	2 M	2 V
3 M	3 V	3 V	3 L	3 Me	3 S
4 Me	4 S	4 S	4 M	4 J 18	4 D
5 J 1	5 D	5 D	5 Me	5 V	5 L
6 V	6 L	6 L	6 J 14	6 S	6 M
7 S	7 M	7 M	7 V	7 D	7 Me
8 D	8 Me	8 Me	8 S	8 L - Victoire 1945*	8 J 23
9 L	9 J 6	9 J 10	9 D	9 M	9 V
10 M	10 V	10 V	10 L - L. Pâques*	10 Me	10 S
11 Me	11 S	11 S	11 M	11 J 19	11 D
12 J 2	12 D	12 D	12 Me	12 V	12 L
13 V	13 L	13 L	13 J 15	13 S	13 M
14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 Me
15 D	15 Me	15 Me	15 S	15 L	15 J 24
16 L	16 J 7	16 J 11	16 D	16 M	16 V
17 M	17 V	17 V	17 L	17 Me	17 S
18 Me	18 S	18 S	18 M	18 J - J. Ascension*	18 D
19 J 3	19 D	19 D	19 Me	19 V	19 L
20 V	20 L	20 L	20 J 16	20 S	20 M
21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 Me
22 D	22 Me	22 Me	22 S	22 L	22 J 25
23 L	23 J 8	23 J 12	23 D	23 M	23 V
24 M	24 V	24 V	24 L	24 Me	24 S
25 Me	25 S	25 S	25 M	25 J 21	25 D
26 J 4	26 D	26 D	26 Me	26 V	26 L
27 V	27 L	27 L	27 J 17	27 S	27 M
28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 Me
29 D	29 Me	29 Me	29 S	29 L - L. Pentecôte*	29 J 26
30 L	30 J 13	30 J 17	30 D	30 M	30 V
31 M	31 V	31 V		31 Me	

EMBALLAGES RECYCLABLES

Gouven MERCREDI

Guissény MERCREDI

Kerlouan MERCREDI

Kernilis VENDREDI

Kernouës VENDREDI

Lanarvily JEUDI

Le Folgoët LUNDI

Lesneven MARDI

Ploudaniel MERCREDI

Plouider MERCREDI

Plounéour-Brignogan-Plages JEUDI

Saint-Frégant LUNDI

Saint-Méen JEUDI

Trégarantec JEUDI

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Rassemblement Communauté des Côtes de Mer

Service Public d'Élimination des Déchets - SPED
02 98 21 87 88 / déchets@clclbzh

*Jours fériés: Pour les reports de collecte des jours fériés, rendez-vous sur www.clclbzh, le facebook de la CLCL ou référez-vous à vos bulletins d'informations municipaux.

2023 CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 10/12/22

Les bacs doivent être déposés aux points de regroupement la veille de leur collecte. Votre nom et adresse doivent y être inscrits.

ORDURES MÉNAGÈRES

Gouven JEUDI

Guissény VENDREDI

Kerlouan VENDREDI (secteur 1)
VENDREDI (secteur 2)

Kernilis VENDREDI

Kernouës MARDI

Lanarvily LUNDI

Le Folgoët MARDI

Lesneven LUNDI

Ploudaniel LUNDI (secteur 1)
LUNDI (secteur 2)

Plouider JEUDI

Plounéour-Brignogan-Plages MARDI (Plounéour-Trez)
MARDI (Brignogan-Plages)

Saint-Frégant MARDI

Saint-Méen JEUDI

Trégarantec JEUDI

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 S	1 M	1 V	1 D	1 Me - Toussaint	1 V
2 D	2 Me 31	2 S	2 L	2 J 44	2 S
3 L	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4 M	4 V	4 L	4 Me	4 S	4 L
5 Me	5 S	5 M	5 J 40	5 D	5 M
6 J	6 D	6 Me	6 V	6 L	6 Me
7 V	7 L	7 J 36	7 S	7 M	7 J 49
8 S	8 M	8 V	8 D	8 Me	8 V
9 D	9 Me	9 S	9 L	9 J 45	9 S
10 L	10 J 32	10 D	10 M	10 V	10 D
11 M	11 V	11 L	11 Me	11 S - Armistice 1918*	11 L
12 Me	12 S	12 M	12 J 41	12 D	12 M
13 J	13 D	13 Me	13 V	13 L	13 Me
14 V - F. Nationale*	14 L	14 J 37	14 S	14 M	14 J 50
15 S	15 M - Assomption*	15 V	15 D	15 Me	15 V
16 D	16 Me	16 S	16 L	16 J 46	16 S
17 L	17 J 33	17 D	17 M	17 V	17 D
18 M	18 V	18 L	18 Me	18 S	18 L
19 Me	19 S	19 M	19 J 42	19 D	19 M
20 J	20 D	20 Me	20 V	20 L	20 Me
21 V	21 L	21 J 38	21 S	21 M	21 J 51
22 S	22 M	22 V	22 D	22 Me	22 V
23 D	23 Me	23 S	23 L	23 J 47	23 S
24 L	24 J 34	24 D	24 M	24 V	24 D
25 M	25 V	25 L	25 Me	25 S	25 L - Noël
26 Me	26 S	26 M	26 J 43	26 D	26 M
27 J 30	27 D	27 Me	27 V	27 L	27 Me
28 V	28 L	28 J 39	28 S	28 M	28 V
29 S	29 M	29 V	29 D	29 Me	29 J 52
30 D	30 Me	30 S	30 L	30 J 48	30 S
31 L	31 J 35		31 M		31 D

EMBALLAGES RECYCLABLES

Gouven MERCREDI

Guissény MERCREDI

Kerlouan MERCREDI

Kernilis VENDREDI

Kernouës VENDREDI

Lanarvily JEUDI

Le Folgoët LUNDI

Lesneven MARDI

Ploudaniel MERCREDI

Plouider MERCREDI

Plounéour-Brignogan-Plages JEUDI

Saint-Frégant LUNDI

Saint-Méen JEUDI

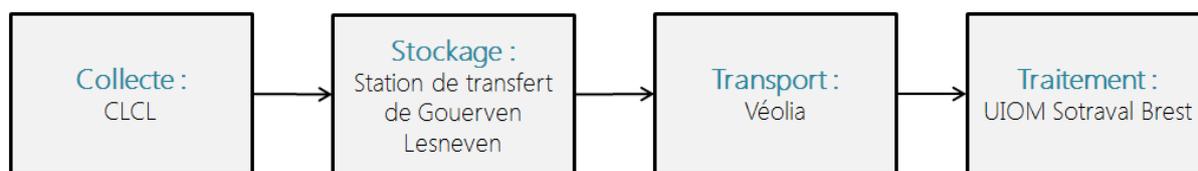
Trégarantec JEUDI

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Rassemblement Communauté des Côtes de Mer

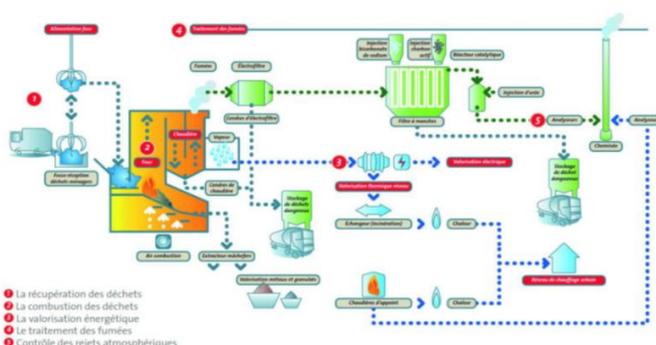
Service Public d'Élimination des Déchets - SPED
02 98 21 87 88 / déchets@clclbzh

*Jours fériés: Pour les reports de collecte des jours fériés, rendez-vous sur www.clclbzh, le facebook de la CLCL ou référez-vous à vos bulletins d'informations municipaux.

b- Le circuit de traitement



La totalité des ordures ménagères est incinérée à l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets (UVED) située au SPERNOT à Brest.



Descriptif succinct de l'installation

Cette usine a une capacité réglementaire de 157 680 tonnes et permet une valorisation énergétique en cogénération. L'énergie dégagée lors de la combustion est récupérée sous forme de vapeur d'eau et haute pression pour produire de l'électricité grâce à un turbo-alternateur d'une part et pour alimenter un réseau de chaleur d'autre part. L'incinération permet également une valorisation matière. Les mâchefers sont les résidus récupérés à la sortie des fours. Un électroaimant permet d'en extraire de l'acier. Cet acier est alors livré à la société Prefernord avant d'être refondu dans des aciéries.

Les mâchefers déferrillés sont envoyés dans un centre de maturation où un traitement complémentaire permet notamment d'en extraire l'aluminium et d'obtenir un matériau réutilisable dans les activités du bâtiment ou de la voirie.

L'UVED est gérée par une Société Publique Locale, la SOTRAVAL avec laquelle la CLCL a un contrat dit de quasi-régie.

Nature des déchets incinérés à l'UVED en 2023 :

	SEM	SPL	TOTAL
Déchets ménagers		98 940	98 940
Assimilés	9 436		9 436
Dasri	1 708		1 708
Autres incinérables	1 947	12 857	14 804
TOTAL			124 888
Imbrulés			150
			125 038

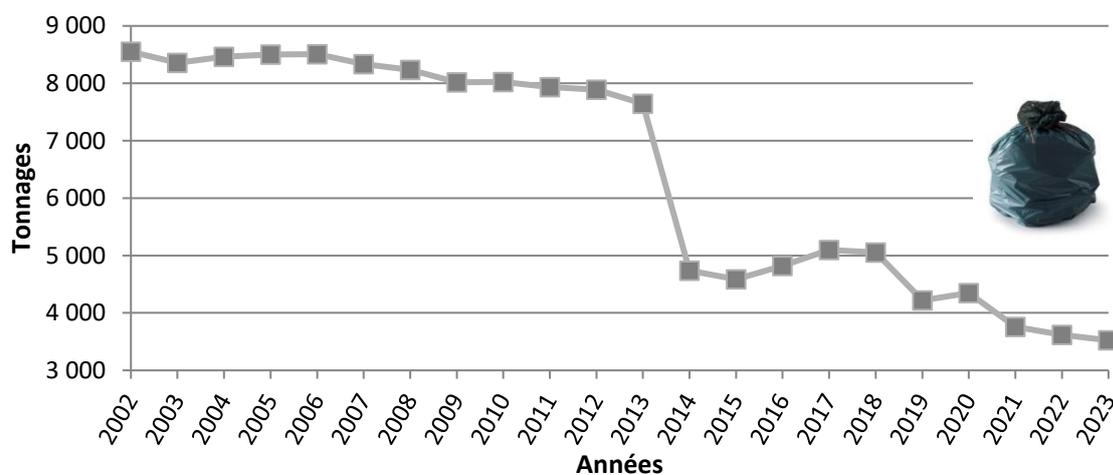
Origine des apports de déchets ménagers à l'UVED :

A fin décembre	2019	2020	2021	2022	2023
Brest Métropole	46 576 t	46 344 t	45 579 t	43 956 t	42 493 t
Morlaix communauté	15 634 t	15 537 t	15 106 t	14 604 t	14 072 t
Communauté de communes du Pays d'Iroise	10 624 t	10 496 t	10 449 t	10 220 t	9 980 t
Communauté de communes du Pays des Abers	8 028 t	8 058	8 107 t	7 732 t	7 560 t
Communauté Lesneven Côte des Légendes	4 222 t	4 344 t	3 760 t	3 621 t	3 523 t
Haut Léon Communauté	8 860t	8 461 t	8 370 t	8 302 t	8 084 t
Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas	8 896 t	8 698 t	8 503 t	8 301 t	8 110 t
Communauté de communes du Pays de Landivisiau	6 323 t	8 151 t	5 719 t	5 405 t	5 118 t
TOTAL	109 163 t	108 089 t	105 592 t	102 141 t	98 940 t

c- Les tonnages collectés

	Tonnages			
	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Ordures ménagères	3760	3621	3523	-3%

Evolution annuelle du tonnage d'ordures ménagères



La forte chute des tonnages en 2014 correspond à l'annonce de la mise en place de la redevance incitative. Ce mode de facturation est effectif depuis 2019.

La chute du tonnage se poursuit avec toutefois une anomalie en 2020 suite à la fermeture du centre de tri.

d- Mouvement de population

	Particuliers			
	Arrivées	Départs	Changements d'adresse	Décès
2021	900	505	301	89
2022	904	471	254	61
2023	880	482	203	19 (habitation vacante)
Variation 22/23	-2,7%	2,3%	-20,1%	-68,9%

Il y a moins de fiche « décès » et « départ » car, quand une habitation est vacante, il faut à présent avoir une consommation annuelle d'eau inférieure à 1 m³ et une consommation d'électricité annuelle inférieure à 10 kwh pour clôturer le compte.

e- Comparaison par rapport aux autres collectivités

Le tableau ci-dessous présente la quantité d'ordures ménagères collectées par habitant en 2023.

	Ordures ménagères				
	(KG/Hab)				
	2019	2020	2021	2022	2023
CLCL	138.42	144.85	137.02	128.78	125.30
CCPCAM	149	149	149	149	147
CAPLD	175.76	171	165	162	156
CCPA	184.96	185.71	187.84	185.52	173.75
CCPI	195.17	192.8	189	185	

La population prise pour référence est la population DGF soit 28 119 habitants

Ratio CLCL Kg/hab	Ratio moyen du Finistère 2017 kg/kab	Ecart
125	207	39.61 %

Nous produisons nettement moins d'ordures ménagères que la moyenne départementale et que les EPCI voisins .

A noter que la CCPCAM est également en redevance incitative.

3.2 La collecte sélective des emballages ménagers

a- L'organisation

Le tri sélectif des déchets ménagers est en place depuis 2000.

Comme pour les ordures ménagères, la collecte des emballages secs est réalisée en régie par 11 agents qui disposent des mêmes véhicules affectés à la collecte des ordures ménagères.

Depuis mars 2019, des tournées de collecte de bacs jaunes individuels pour les emballages secs sont mises en place. Cette collecte se fait tous les quinze jours en alternance avec celle des ordures ménagères (bacs gris).

Comme pour les bacs gris, dès lors que l'habitation se situe dans le secteur de la collecte en porte à porte, cette dotation est obligatoire. Environ 5 000 bacs ont ainsi été attribués. Une carte des secteurs est disponible sur le site de la CLCL.

La collecte du verre est confiée à un prestataire. Le vidage des colonnes se fait une fois par semaine selon le taux de remplissage.

- **Bacs individuels**

Les usagers, dont l'habitation se trouve dans le secteur desservi par la collecte en porte à porte, sont obligatoirement dotés en bac individuel. Les usagers ont le choix entre un bac de 240 L et un bac de 360 L.



Depuis 2020, la CLCL met à la disposition des usagers des élastiques pour maintenir le couvercle du bac fermé si celui-ci se renverse par grand vent.



Ces bacs sont collectés du lundi au vendredi, de 5h00 à 13h00, par les deux camions-benne selon 9 circuits de collecte.

Cette collecte se fait tous les quinze jours en alternance avec celle des ordures ménagères (bac gris) selon un calendrier suivant :

2023 CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 10/12/22

Les bacs doivent être déposés aux points de regroupement la veille de leur collecte. Votre nom et adresse doivent y être inscrits.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 D - Jour de l'an*	1 Me	1 Me	1 Me	1 S	1 L - F. Travail*	1 J 22
2 L	2 J	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V
3 M	3 V	3 V	3 V	3 L	3 Me	3 S
4 Me	4 S	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D
5 J	5 D	5 D	5 D	5 Me	5 V	5 L
6 V	6 L	6 L	6 L	6 J	6 S	6 M
7 S	7 M	7 M	7 M	7 V	7 D	7 Me
8 D	8 Me	8 Me	8 Me	8 S	8 L - Victoire 1945*	8 J
9 L	9 J	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V
10 M	10 V	10 V	10 V	10 L - L. Pâques*	10 Me	10 S
11 Me	11 S	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D
12 J	12 D	12 D	12 D	12 Me	12 V	12 L
13 V	13 L	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M
14 S	14 M	14 M	14 M	14 V	14 D	14 Me
15 D	15 Me	15 Me	15 Me	15 S	15 L	15 J
16 L	16 J	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V
17 M	17 V	17 V	17 V	17 L	17 Me	17 S
18 Me	18 S	18 S	18 S	18 M	18 J - J. Ascension*	18 D
19 J	19 D	19 D	19 D	19 Me	19 V	19 L
20 V	20 L	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M
21 S	21 M	21 M	21 M	21 V	21 D	21 Me
22 D	22 Me	22 Me	22 Me	22 S	22 L	22 J
23 L	23 J	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V
24 M	24 V	24 V	24 V	24 L	24 Me	24 S
25 Me	25 S	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D
26 J	26 D	26 D	26 D	26 Me	26 V	26 L
27 V	27 L	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M
28 S	28 M	28 M	28 M	28 V	28 D	28 Me
29 D	29 Me	29 Me	29 Me	29 S	29 L - L. Pentecôte*	29 J
30 L	30 J	30 J	30 J	30 D	30 M	30 V
31 M	31 V	31 V	31 V		31 Me	30 S

ORDURES MÉNAGÈRES

Goulven JEUDI

Guissény VENDREDI

Kerlouan VENDREDI (secteur 1)
VENDREDI (secteur 2)

Kernilis VENDREDI

Kerouës MARDI

Lanarvily LUNDI

Le Folgoët MARDI

Lesneven LUNDI

Ploudaniel LUNDI (secteur 1)
LUNDI (secteur 2)

Plouder JEUDI

Plouneour-Brignogan-Plages MARDI (Plouneour-Trez)
MARDI (Brignogan-Plages)

Saint-Frégant MARDI

Saint-Méen JEUDI

Trégarantec JEUDI

2023 CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 10/12/22

Les bacs doivent être déposés aux points de regroupement la veille de leur collecte. Votre nom et adresse doivent y être inscrits.

EMBALLAGES RECYCLABLES

Goulven MERCREDI

Guissény MERCREDI

Kerlouan MERCREDI

Kernilis VENDREDI

Kerouës VENDREDI

Lanarvily JEUDI

Le Folgoët LUNDI

Lesneven MARDI

Ploudaniel MERCREDI

Plouder MERCREDI

Plouneour-Brignogan-Plages JEUDI

Saint-Frégant LUNDI

Saint-Méen JEUDI

Trégarantec JEUDI

CLCL Communauté Lesneven Côte des Lézards

Service Public d'Élimination des Déchets - SPED

02 98 21 87 88 / déchets@clcl.bzh

*Jours fériés : Pour les reports de collecte des jours fériés, rendez-vous sur www.clcl.bzh, le facebook de la CLCL ou référez-vous à vos bulletins d'informations municipaux.

2023 CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 10/12/22

Les bacs doivent être déposés aux points de regroupement la veille de leur collecte. Votre nom et adresse doivent y être inscrits.



ORDURES MÉNAGÈRES

Gouven JEUDI

Guissény VENDREDI

Kerlouan VENDREDI (secteur 1)
VENDREDI (secteur 2)

Kernilis VENDREDI

Kernouës MARDI

Lanarvily LUNDI

Le Folgoët MARDI

Lesneven LUNDI

Ploudaniel LUNDI (secteur 1)
LUNDI (secteur 2)

Plouder JEUDI

Plouneour-Brignogan-Plages MARDI (secteur 1)
MARDI (Brignogan-Plages)

Saint-Frégant MARDI

Saint-Méen JEUDI

Trégarantec JEUDI

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 S	1 M	1 V	1 D	1 Me - Toussaint	1 V
2 D	2 Me	2 S	2 L	2 J	2 S
3 L	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4 M	4 V	4 L	4 Me	4 S	4 L
5 Me	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M
6 J	6 D	6 Me	6 V	6 L	6 Me
7 V	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J
8 S	8 M	8 V	8 D	8 Me	8 V
9 D	9 Me	9 S	9 L	9 J	9 S
10 L	10 V	10 D	10 M	10 V	10 D
11 M	11 V	11 L	11 Me	11 S - Armistice 1918*	11 L
12 Me	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
13 J	13 D	13 Me	13 V	13 L	13 Me
14 V - F. Nationale*	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J
15 S	15 M - Assomption*	15 V	15 D	15 Me	15 V
16 D	16 Me	16 S	16 L	16 J	16 S
17 L	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18 M	18 V	18 L	18 Me	18 S	18 L
19 Me	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
20 J	20 D	20 Me	20 V	20 L	20 Me
21 V	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
22 S	22 M	22 V	22 D	22 Me	22 V
23 D	23 Me	23 S	23 L	23 J	23 S
24 L	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
25 M	25 V	25 L	25 Me	25 S	25 L - Noël
26 Me	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M
27 J	27 D	27 Me	27 V	27 L	27 Me
28 V	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J
29 S	29 M	29 V	29 D	29 Me	29 V
30 D	30 Me	30 S	30 L	30 J	30 S
31 L	31 J	31 V	31 M	31 D	31 D



EMBALLAGES RECYCLABLES

Gouven MERCREDI

Guissény MERCREDI

Kerlouan MERCREDI

Kernilis VENDREDI

Kernouës VENDREDI

Lanarvily JEUDI

Le Folgoët LUNDI

Lesneven MARDI

Ploudaniel MERCREDI

Plouder MERCREDI

Plouneour-Brignogan-Plages JEUDI

Saint-Frégant LUNDI

Saint-Méen JEUDI

Trégarantec JEUDI

Service Public d'Élimination des Déchets - SPED
02 98 21 87 88 / déchets@clcl.bzh

Jours fériés : Pour les reports de collecte des jours fériés, rendez-vous sur www.clcl.bzh, le facebook de la CLCL ou référez-vous à vos bulletins d'informations municipaux.

- Points d'apport volontaire (PAV)

Les points d'apport volontaire sont accessibles à l'ensemble des usagers de la CLCL. A chacun de ces points, la population dispose :

- D'une **colonne à repère jaune pour les emballages secs** : bouteilles et flacons plastiques, boîtes et conserves métalliques, barquettes en aluminium, briques alimentaires, aérosols vides, bidons métalliques, journaux, prospectus, magazines, boîtes et suremballages en cartonnette ;

Et depuis le 1^{er} juillet 2020, suite au passage en extension de consignes de tri, tous les autres emballages dont : pots de yaourts ou de crème, barquettes de beurre ou de viande, films plastiques, enveloppes de protection plastique (blisters) et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou tubes de dentifrice...

Sur le territoire, il y a 132 colonnes pour les emballages secs : 46 aériennes, 74 semi enterrées et 12 enterrées.

- D'une **colonne à repère vert pour le verre** : bouteilles, bocaux et pots en verre...
- Sur le territoire, il y a 114 colonnes pour le verre : 42 aériennes, 60 semi enterrées et 12 enterrées



Ces colonnes sont en accès libre, contrairement à celles destinées à la collecte des ordures ménagères pour lesquelles il faut disposer d'une carte pour les ouvrir.

b- Localisation des points d'apport volontaire

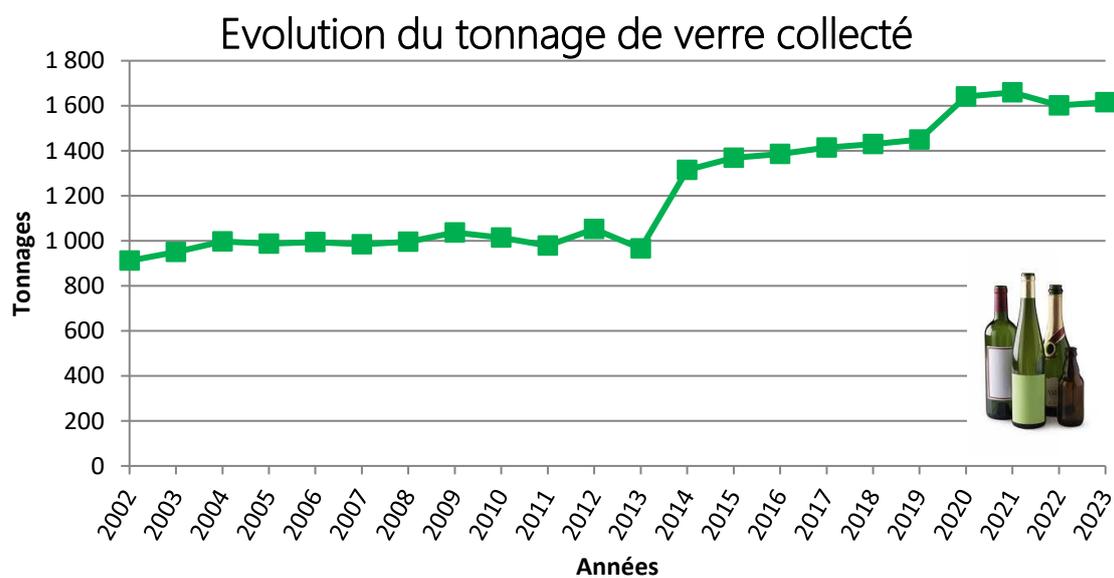
Commune	Nbre PAV	Localisation des PAV
Goulven	1	Gouerven
Guissény	6	Local technique / parking mairie / Nodéven / Curnic / salle Jean Fily / Brendaouez Croas Ar Gall
Kerlouan	10	Lanhir / parking du supermarché Casino / Lanveur / rue Saint Brévalaire (la poste) / Neiz Vran (uniquement le verre) / Crémiou (uniquement le verre) / camping du Bendin / Karreck Hir / Rudoloc / salle des sports
Kernilis	2	Terrain de foot / salle des sports
Kernouës	2	Place arrière de la mairie / Kergoff
Lanarvily	2	Croas ar l'Here / Parking cimetièrre
Le Folgoët	7	Route de Landivisiau / centre E. Leclerc x 2 / parking Frépel / Kermaria / route de Brest / rue Lavoisier / salle des sports
Lesneven	17	Parking de Mesnigoalen / piscine / salle Jo Vérine / château d'eau / champ de bataille / parking école Argoat / Ty Rus / place de Camarthen / parking du supermarché Casino / place du Pont / boulevard Schumann / rue Masseron / déchèterie / HLM Pen Ar Cosquer / rue Leclerc St Esprit / place des 3 Piliers / HLM du Parcou
Ploudaniel	12	Place Saint Yves / parking de la mairie / San Kouroun / square d'Alsace / rue Aimé Le Talec / hameau des 4 vents / Lesgall / Poullouroux / rue des Châtaigniers / rue Hersant Villemarqué / Penfrat / Mescoden
Plouider	4	La Gare / Pont du Châtel / rue de Lesneven / Dourmap
Plounéour Brignogan Plages	7	Bourg (parking rue Naot Hir) / camping de la côte des légendes / camping du phare (en été) → Brignogan Plages Salle des sports / entrée du camping de Kerurus / place Saint Pierre / La Gare → Plounéour – Trez
Saint-Frégant	2	Parking église / Kergoff
Saint-Méen	3	Place des Vosges / Prat Guen / salle communale
Trégarantec	2	Salle polyvalente / mairie

Comme pour les ordures ménagères, la collecte de ces colonnes est réalisée en fonction du taux de remplissage, du lundi au samedi, par les camions-grue.

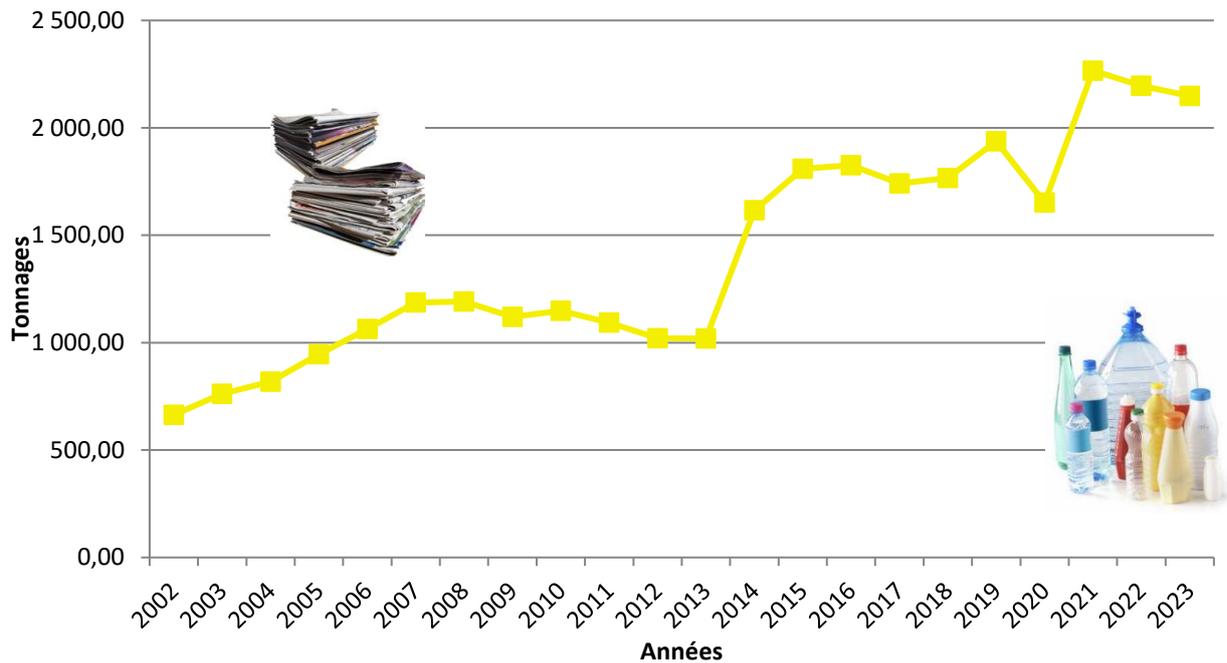
c- Les tonnages collectés

	Tonnages collectés				Variation 2022/23
	2020	2021	2022	2023	
Verre	1 641	1 659	1 601	1 616	0,9%
Emballages secs	1 653	2 267	2 195	2 149	-2,1%
Cartons	225	268	287	294	2,4%
TOTAL	3 519	4 194	4 083	4 058	-0,6%

d- Évolution des tonnages collectés



Evolution du tonnage d'emballages secs



La répartition des apports est la suivante :

- 69 % en apport volontaire
- 31 % en porte à porte

Cette répartition n'a pas évolué depuis l'année dernière.

36 caractérisations (=prélèvement d'échantillons) sont effectuées toute l'année sur les chargements apportés en centre de tri. 18 pour le flux d'apport volontaire collecté en grue, 18 pour le flux porte à porte collecté en BOM.

Ces caractérisations permettent de déterminer pour notre gisement la proportion de chaque matériau recyclable (aluminium, acier, papier, plastique...) et la proportion de matériaux non recyclables encore appelée refus de tri.

Comment se passe une caractérisation ?

- L'arrivée du camion au centre de tri : Les déchets sont acheminés à chaque fin de collecte au centre de Tri TRIGLAZ de Plouédern. Leur contenu est déversé dans la fosse depuis le quai de déchargement.
- Un échantillon est prélevé par une chargeuse et déversé dans 2 bacs différents
- Un des bacs est amené en salle de caractérisation et déversé sur le tapis de tri manuel.
- Pour être valable l'échantillon doit être d'au moins 35 kg, dans le cas contraire le second bac sera trié à la suite de la même façon.
- Un agent de Triglaz, accompagné la plupart du temps par l'ambassadrice du tri, trie intégralement les déchets selon leur matière dans des bacs spécifiques :
 - o Papier, journaux, magazines.

- Cartons, cartonnettes.
 - Acier :
 - Aluminium :
 - Petit aluminium :
 - PE PP
 - PET clair
 - TETRA
 - Flux dev
 - Films
 - Refus de consignes
 - Refus de tri
- Ces 10 catégories sont pesées afin d'établir le pourcentage de ces déchets de la CLCL dans le volume total de déchets livrés à Triglaz. Ces pesées permettent aussi de déterminer la qualité du tir
- Les résultats sont consignés dans un tableau.

Résultats des 36 caractérisations pour la CLCL en 2023

Date De Livraison	Secteur en point d'apport volontaire	Refus vrai	Refus consignes	Refus total
Mardi 10 janvier 2023	Tournée du MARDI	16,34%	3,87%	20,21%
Mardi 24 janvier 2023	Tournée du MARDI	20,15%	2,56%	22,71%
Mardi 07 février 2023	Tournée du MARDI	24,49%	2,26%	26,75%
Mercredi 15 février 2023	Tournée du MERCREDI	22,24%	3,73%	25,97%
Mercredi 08 mars 2023	Tournée du MERCREDI	31,61%	2,57%	34,18%
Mercredi 22 mars 2023	Tournée du MERCREDI	26,67%	2,89%	29,56%
Jeudi 06 avril 2023	Tournée du JEUDI	26,49%	4,33%	30,82%
Jeudi 27 avril 2023	Tournée du JEUDI	30,02%	3,41%	33,43%
Jeudi 4 mai 2023	Tournée du JEUDI	42,25%	2,53%	44,78%
Mardi 09 mai 2023	Tournée du MARDI	24,34%	2,92%	27,26%
Mardi 06 juin 2023	Tournée du MARDI	16,38%	2,74%	19,12%
Mardi 20 juin 2023	Tournée du MARDI	36,85%	3,07%	39,92%
Mercredi 05 juillet 2023	Tournée du MERCREDI	26,99%	3,44%	30,43%
Mercredi 09 août 2023	Tournée du MERCREDI	19,51%	3,10%	22,61%
Vendredi 08 septembre 2023	Tournée du VENDREDI	26,07%	3,06%	29,13%
Jeudi 12 octobre 2023	Tournée du JEUDI	30,88%	2,35%	33,23%
Jeudi 16 novembre 2023	Tournée du JEUDI	36,04%	1,91%	37,95%
Jeudi 14 décembre 2023	Tournée du JEUDI	23,74%	3,07%	26,81%
% de refus moyen		26,73%	2,99%	29,72%

« Refus vrai » : erreur de tri (autre qu'emballages ou papier)

« Refus de consignes » : emballages non recyclables à ce jour mais acceptés dans les consignes de tri en emballages ménagers

Date de livraison	Secteur en porte à porte	Refus vrai	Refus consignes	Refus total
Mercredi 18 janvier 2023	Kerlouan	6,95%	6,32%	13,27%
Jeudi 02 février 2023	Lanarvily - Trégarantec - Saint-Méen	16,76%	3,86%	20,62%
Lundi 6 mars 2023	Le Folgoët - Saint-Fregant	18,01%	3,74%	21,75%
Mardi 21 mars 2023	Lesneven (pro)	9,56%	2,84%	12,40%
Mercredi 05 avril 2023	Guissény	14,00%	12,05%	26,05%
Mercredi 03 mai 2023	Ploudaniel	10,29%	3,08%	13,37%
Jeudi 01 juin 2023	Plouneour-Brignogan-Plages	10,65%	3,64%	14,29%
Vendredi 16 juin 2023	Kernilis - Kernoües	12,06%	2,90%	14,96%
Mercredi 5 juillet 2023	Kerlouan	20,56%	4,21%	24,77%
Mercredi 19 juillet 2023	Plouider - Goulven - Pont du Châtel	12,36%	3,00%	15,36%
Mercredi 02 août 2023	Plouider - Goulven - Pont du Châtel	9,93%	4,39%	14,32%
Jeudi 14 septembre 2023	Lanarvily - Trégarantec - Saint-Méen	10,03%	1,93%	11,96%
Lundi 18 septembre 2023	Le Folgoët - Saint-Fregant	12,47%	1,83%	14,30%
Mardi 03 octobre 2023	Lesneven (pro)	9,35%	4,99%	14,34%
Mercredi 18 octobre 2023	Guissény	13,26%	2,37%	15,63%
Mercredi 15 novembre 2023	Ploudaniel	22,69%	2,81%	25,50%
Jeudi 30 Novembre 2023	Plouneour-Brignogan-Plages	10,16%	2,56%	12,72%
Vendredi 15 décembre 2023	Kernilis - Kernoües	12,60%	2,86%	15,46%
% de refus moyen		12,87%	3,85%	16,73%

MOYENNE DES REFUS VRAI

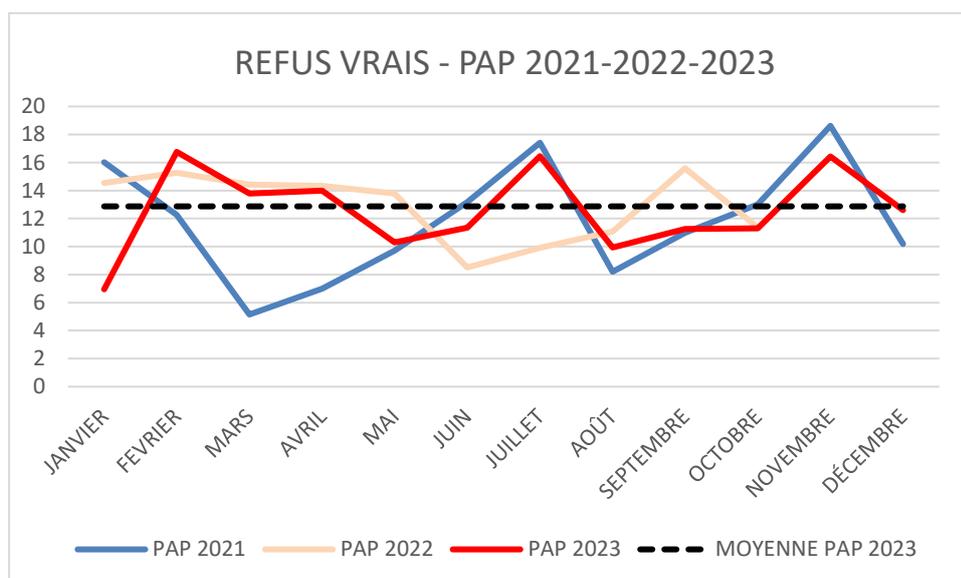
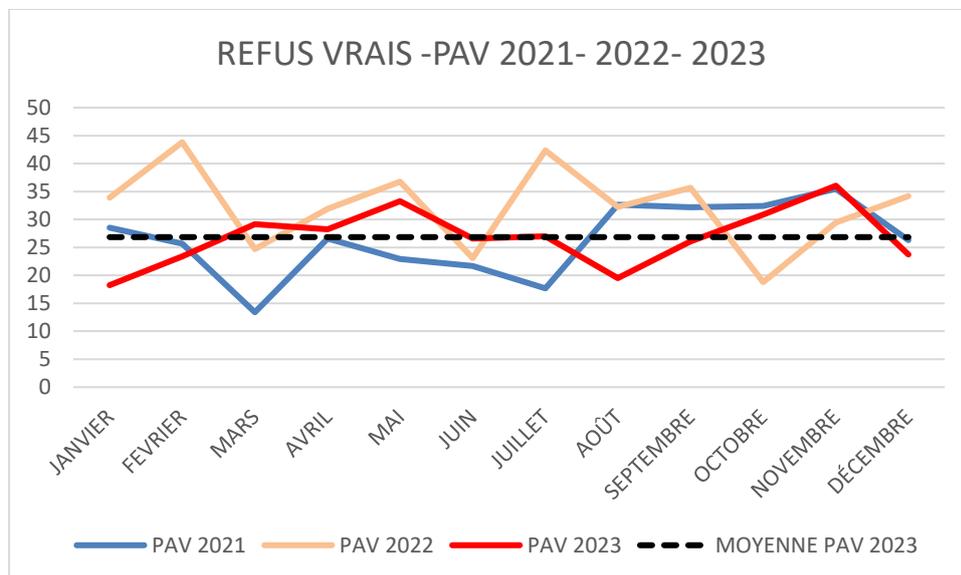
KERLOUAN	13,76%
LANARVILY TREGARANTEC SAINT MEEN	13,40%
LE FOLGOET SAINT FREGANT	15,24%
LESNEVEN	9,46%
GUISSENY	13,63%
PLOUDANIEL	16,49%
PLOUNEOUR BRIGNOGAN PLAGES	10,41%
KERNILIS KERNOUES	12,33%
PLOUIDER GOULVEN PONT DUCHATEL	11,15%

MOYENNE DES REFUS TOTAL

KERLOUAN	19,02%
LANARVILY TREGARANTEC SAINT MEEN	16,29%
LE FOLGOET SAINT FREGANT	18,03%
LESNEVEN	13,37%
GUISSENY	20,84%
PLOUDANIEL	19,44%
PLOUNEOUR BRIGNOGAN PLAGES	13,51%
KERNILIS KERNOUES	15,21%
PLOUIDER GOULVEN PONT DUCHATEL	14,84%

Ainsi, pour l'année 2023, le taux de refus total est 16.73 % pour la collecte en porte à porte (PAP) et de 29.72% pour la collecte en point d'apport volontaire.

Ce taux est nettement plus important pour la collecte en point d'apport volontaire que pour la collecte en porte à porte.

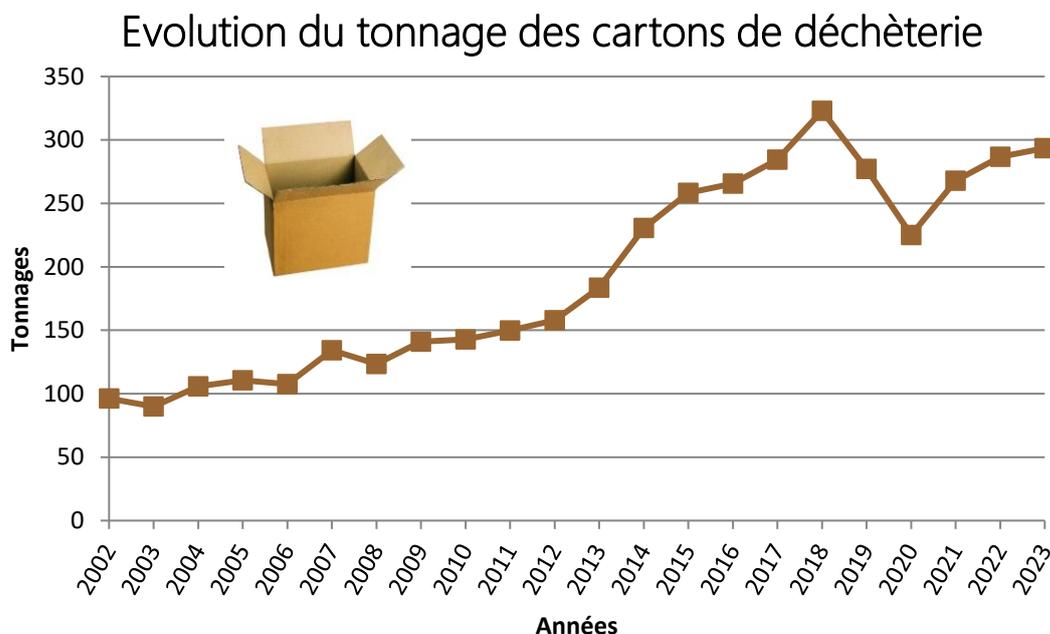


Ces résultats sont très élevés et pénalisent financièrement le budget du service déchets. 137°521€ TTC (selon CA 2023) ont été versés à Sotraval comme pénalités pour ces refus de tri.

Le surcoût de la prise en compte de toutes les dépenses relatives à la prise en charge de ces refus de tri (collecte, tri, traitement...), est évalué à 151 200€. En volume, cela représente près de 600 tonnes de déchets qui ont été refusés par le centre de tri et redirigés vers l'incinérateur. Soit le quart du total des déchets d'emballages recyclables collectés sur l'année.

Des actions, détaillées dans le chapitre 3.9 sont menées pour ramener le taux de refus de la CLCL à la moyenne des autres EPCI.

Il y a une baisse de 17 % des refus vrais en point d'apport volontaire en 2023 par rapport à 2022.



Depuis la distribution des bacs jaunes individuels en 2018, le tonnage de carton collecté en déchèterie baissait.

Le service déchets mène continuellement un travail de communication notamment auprès des professionnels afin de rappeler que le carton est à déposer en déchèterie, ce qui explique une augmentation des collectes depuis 2020.

e- Comparaison des performances de collecte par rapport aux autres collectivités

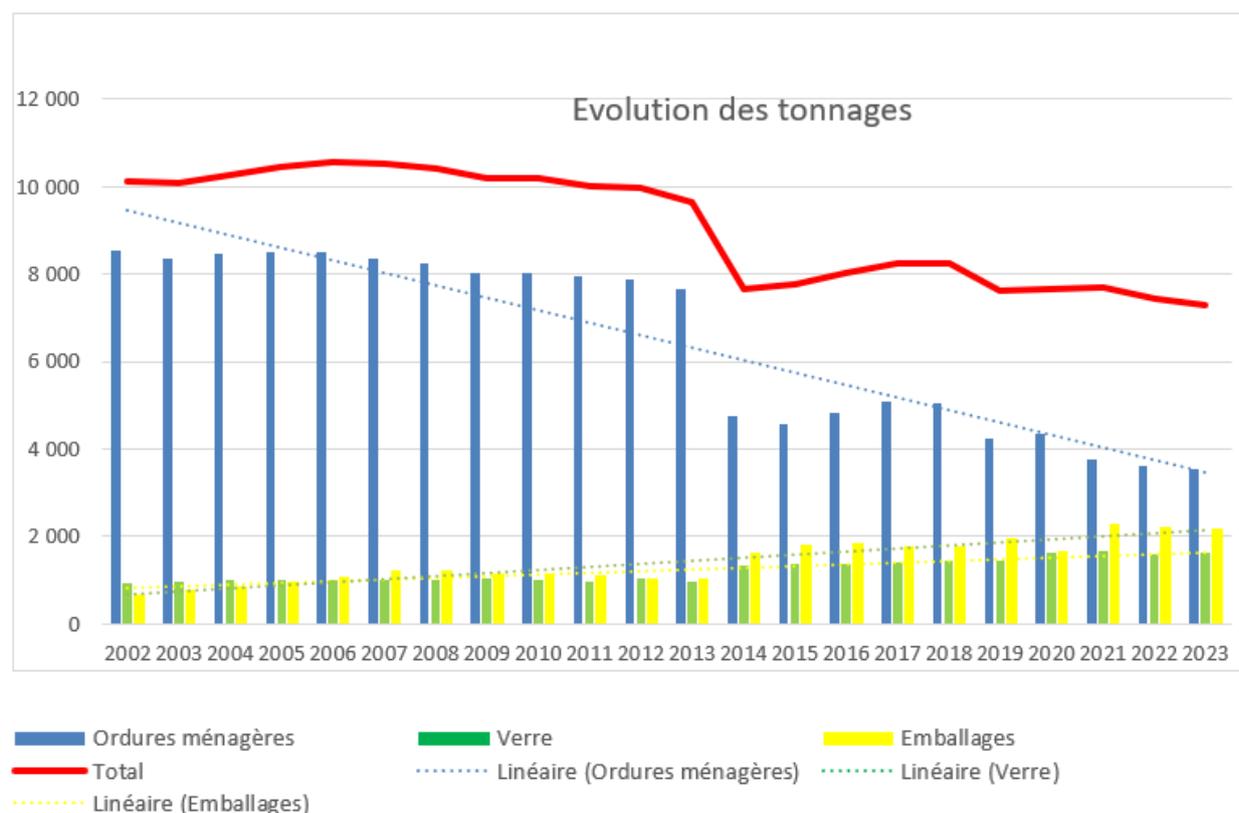
	Performance en Kg/hab 2023			Taux de refus (Données Sotraval)
	Carton	Verre	Emballages	
CLCL	10.44	57.47	76.41	
CCPCAM		65	57	16%
CAPLD		45	58	24%
CCPI				
CCPA	10.11	50	41	20%

La population prise pour référence est la population DGF soit 28 119 habitants.

Nos performances de collecte sont en majorité supérieures à celle de nos voisins. A noter toutefois que notre taux de refus est le plus élevé.

f- Bilan de la collecte des ordures ménagères et assimilées

Evolution des tonnages

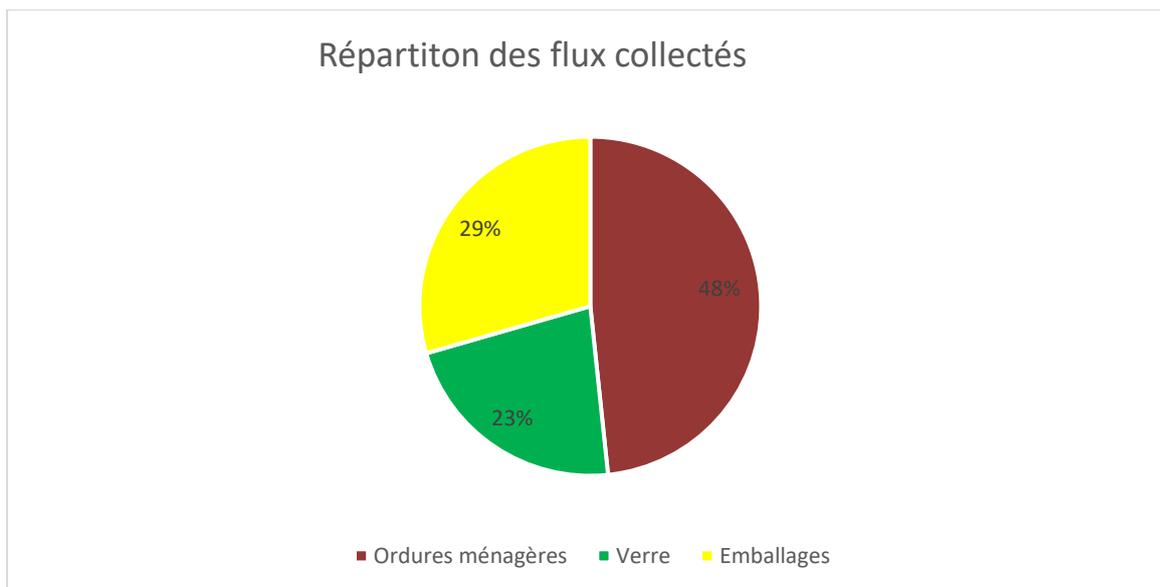


Le tonnage collecté depuis 2021 est assez constant. Nous constatons une stagnation.

Répartition des flux des produits de la collecte sélective

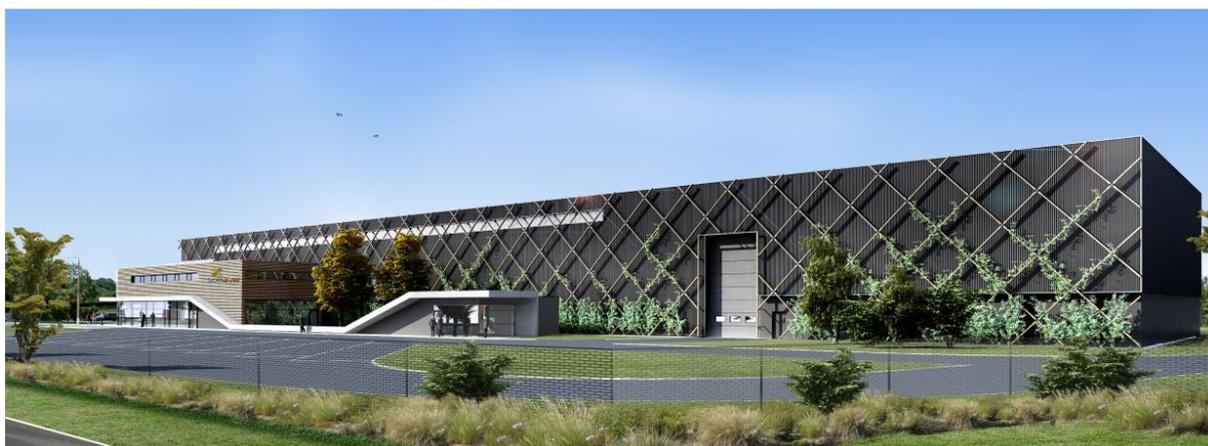
	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères	4 222	4 346	3 760	3 621	3 523
Verre	1 449	1 641	1 659	1 601	1 616
Emballages	1 938	1 653	2 267	2 195	2 149
Total	7 609	7 640	7 686	7 418	7 288
Taux de recyclables	45%	43%	51%	51%	52%

En 2023, pour un total de 7 288 tonnes d'ordures ménagères et de déchets recyclables de collectées, 52 % étaient des déchets recyclables (verre + emballages) et 48 % étaient des d'ordures ménagères.



g- Le tri et le recyclage

Le centre de tri



Depuis novembre 2013, les emballages secs sont livrés à Triglaz à Plouédern pour y être triés. Ce tri est le préalable à l'expédition des matériaux vers les usines de recyclage. Le centre de tri Triglaz est géré par Sotraval-Spl.

La prestation de SOTRAVAL-SPL inclut la gestion des entrants, des sortants et de la production.

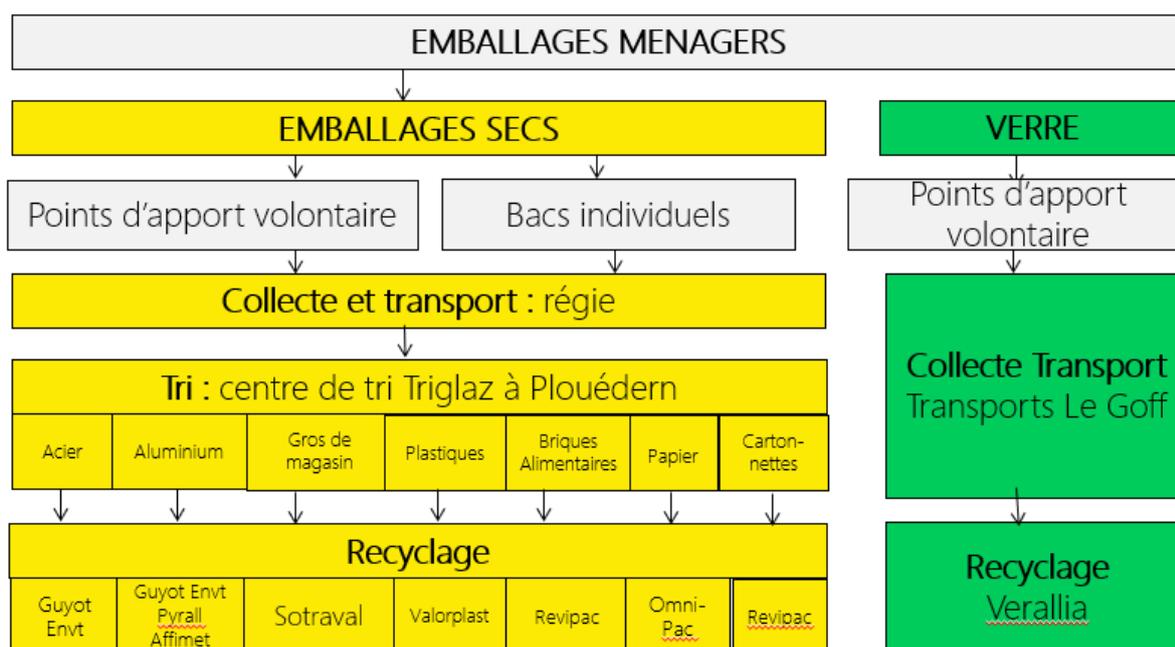
Sotraval-Spl :

- organise la réception et la caractérisation des entrants, c'est à dire la répartition théorique des matériaux à valoriser dans chaque flux et pour chaque collectivité.
- programme l'ensemble des enlèvements et enregistre les départs pour chaque matériau et chaque collectivité.

La qualité du tri effectué est dictée par les PTM (Prescriptions Techniques Minimales) déterminées par chaque repreneur de matériaux et qui fixent ainsi les différents critères pour chaque matériau (teneur en indésirables, en eau et conditionnement (poids et taille).

Pour la période du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2023, la répartition des tonnes triées est la suivante :

A fin décembre	2019	2020	2021	2022	2023
Brest Métropole	10 819 t	8 960 t	11 610 t	11 250 t	10 935 t
Morlaix communauté	3 383 t	2 801 t	3 631 t	3 492 t	3 550 t
Communauté de communes du Pays d'Iroise	2 946 t	2 366 t	3 225 t	3 081 t	2 959 t
Communauté de communes du Pays des Abers	1 805 t	1 459 t	1 887 t	1 817 t	1 817 t
Communauté Lesneven Côte des Légendes	1 938 t	1 653 t	2 266 t	2 195 t	2 149 t
Haut Léon Communauté	1 698 t	1 525 t	2 125 t	2 093 t	2 153 t
Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas	2 748 t	2 315 t	3 080 t	3 000 t	2 924 t
Communauté de communes du Pays de Landivisiau	1 236 t	1 139 t	1 777 t	1 822 t	1 891 t
Communauté de Communes de Crozon Aulne Maritime	404 t	827 t	2 084 t	2 013 t	1 985 t
TOTAL	26 978 t	23 044 t	31 685 t	30 763 t	30 333 t



	Tonnages recyclés Données CITEO				Variation 2022/23
	2020	2021	2022	2023	
Cartons déchèterie	248	234	209	244	17%
verre	1611	1692	1601	1616	1%
pjm	452	579	616	482	-22%
EMR	195	346	378	409	8%
Plastiques	186	183	205	223	8%
ELA	22	30	40	31	-23%
Acier	65	82	85	81	-4%
Aluminium	8	19	24	18	-26%
Gros de Magasin	204	296	230	234	2%
Flux développement	19	55	73	82	12%
TOTAL	3010	3517	3461	3420	-1%

Il y a une différence de tonnages entre matériaux collectés et matériaux recyclés en raison de la présence d'un taux important de « refus » de tri.

Le centre de tri a également un stock de matériaux en fin d'année en attente de livraison aux des repreneurs.

3.3 Les déchèteries

Les déchèteries sont soumises à un contrôle d'accès.

Les usagers doivent utiliser leur carte d'accès aux colonnes à ordures ménagères pour ouvrir la barrière d'entrée de la déchèterie.



La mise en place de la barrière permet de réserver l'accès uniquement aux redevables de notre territoire ou aux professionnels conventionnés.



a- L'organisation

La communauté gère en régie 2 déchèteries :

- A Lesneven 15 rue Auguste Renoir - zone industrielle de Gouerven
- A Plounéour-Brignogan-Plages - zone de Lanveur

Elles sont ouvertes du lundi au samedi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45.

Le gardiennage est assuré par deux agents à Lesneven et un agent à Plounéour-Brignogan-Plages.

Chaque premier jeudi du mois elles ferment à 11h00.

- 1 caisson « petits encombrants incinérables »: déchets de dimensions inférieures à 0,5 m (volume maxi : 125 L) vitres, double vitrage, miroirs, plastiques, polystyrène, tissus, cartons souillés.
- 1 caisson « gros encombrants »: déchets de dimensions supérieures à 0,5 m (volume maxi : 125 L) vitres, double vitrage, miroirs, placoplâtre, plastiques, polystyrène, tissus, cartons souillés.
- 1 caisson « gravats / inertes » : vaisselle, porcelaine, cristal, grès, faïence (évier, cuvette), pierre, gravillons, sable, ciment, briques, coquilles vides.
- 1 caisson « cartons » : toutes sortes de cartons déposés à plat.
- 1 caisson « métaux » : petite ferraille, tôles de bardage, vélos.

- 1 caisson « bois » : le bois d'emballage (palettes, caisses, cagettes), les portes, volets et fenêtres (huisseries sans verre), les charpentes, chevrons, poutres et clôtures, les contreplaqués, les panneaux de particules de fibres propres, les chutes diverses, menuiseries, bois massif, agglomérés, mélaminés.
1 caisson DEE

- 1 caisson D3E « gros électroménager hors froids » (uniquement à Lesneven) : lave-vaisselle, cuisinière, machine à laver, chauffe-eau...

- 1 conteneur « huiles usagées » : seules les huiles de vidange moteur des particuliers.

- 1 conteneur « huiles alimentaires » : seules les huiles de fritures des particuliers.

- 2 armoires « DDS » : Déchets Diffus Spécifiques des ménages : peintures, vernis, colles, acides, solvants, produits phytosanitaires domestiques (engrais, désherbants), batteries, cartouches d'imprimante vides, piles usagées.

- 2 conteneurs maritimes « DEEE » : les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : le gros électroménager (réfrigérateur, congélateur, four à micro-ondes, machine à laver, radiateur électrique), les petits appareils (radio, unité centrale d'ordinateur, imprimante, téléphone, perceuse, robot ménager, fer à repasser, rasoir électrique, ...), les écrans et moniteurs (écran de télévision, d'ordinateur, cathodique ou plat, ordinateur portable,...), les jouets, équipements de loisir et de sport (console de jeux, jouet télécommandé, montre, ...), les lampes usagées.

- 1 caisson DEA (déchets d'éléments d'ameublement) : tous les meubles quel que soit leur matériau (bois, métallique, plastique), leur provenance (maison, jardin, garage), ou leur état (entier, démonté, en état d'usage ou non).
 - Sièges, canapés, fauteuils
 - Matelas, sommiers, cadres de lit
 - Meubles vidés de leur contenu
 - Meubles de cuisine et salle de bain (sans les vasques, éviers, robinetterie)
 - Les parties de meubles

- La « REP ASL » : Articles de Sports et de Loisirs de plein air. : matériels de camping, raquettes, ballons, accessoires du vélo, palmes, masques, tubas...

- La « REP ABJ » : Articles de Bricolage et Jouets. : peluche, jeux de société, jeux de plage, marteau, tournevis, clé, scie, arrosoir, brouette, bac à fleurs...

b- Les filières de collecte et de traitement

Depuis le 1^{er} janvier 2021 date de renouvellement des marchés, les filières de collecte et de traitement des déchets sont les suivantes :

Type de déchets	Prestataire ou transporteur	REP	Type de traitement et destination / acheminement
Petits encombrants incinérables	Transport : Recycleurs Bretons Traitement : Sotraval		Incinération
Gros encombrants	Guyot environnement		Recyclage ou incinération
Gravats	Guyot environnement		Valorisation matière, enfouissement CSDU III
Ferrailles	Guyot environnement		Recyclage
Batteries	Guyot environnement		Recyclage
Bois	Recycleurs Bretons		Valorisation matière, panneaux de particules, bois énergie
Cartons (déchèterie)	Recycleurs Bretons		Recyclage
DEA	Véolia	Ecomaison	Recyclage/ valorisation énergétique/ élimination
			Incinération avec récupération d'énergie
DDS (REP)	Chimirec	Eco-DDS	Regroupement, broyage et incinération avec récupération d'énergie
DDS	SARP		Regroupement, broyage et incinération avec récupération d'énergie
Huile de vidange			Recyclage
Huiles alimentaires	Valoleique		Valorisation matière
Néons, lampes LED	SODICOM	Recylum	Recyclage
Piles en mélange	Ludovic Le Gall	Corépile	Recyclage
DEEE	Véolia/Envie	Ecosystem	Recyclage
Articles de Sports et de loisirs (ASL)	Tribord	Ecologic	Recyclage
Articles de Bricolage / Jouets	Les Recycleurs Bretons	Ecomaison	Recyclage

c- Les quantités collectées

Désignation	Quantités Totales
-------------	-------------------

		2020	2021	2022	2023	Variation 2022/ 2023
Batteries (T)		7	4	5	6,12	33,6%
Bois (T)		678	911	902	912,98	1,2%
Déchets banals (T)	Encombrants	1 133	678	747	605,72	-18,9%
	Incinérables		656	555	574,82	3,5%
Gravats (T)		942	1370	1295	1 268,52	-2,0%
Huiles (L)		8 900	11 000	11 400	12 200,00	7,0%
Huiles alimentaires (L)		2330	2940	2 954	31 36,00	6,2%
Platinage (T)		314	397	337	338,82	0,5%
DMS (T)	REP (estimation)	27	33	32	32,92	3,1%
	Hors REP	12	10	11	10,06	-10,6%
Piles usagées (T)		2	3	5	3,05	-33,9%
DEEE (T)		220	272	256	260,30	1,6%
DEA		625	717	569	743,20	30,6%
ASL (T)		-	-	-	9,54	-
ABJ (T)					9,66	
Cartouche d'impression (T)		0	1	0	0,33	-13,5%

Les tonnages de cartons collectés sont pris en compte au niveau de la collecte sélective.

3.4 Les déchets verts

La communauté de communes met à disposition des usagers, deux plates-formes pour le dépôt de déchets verts.

Ces sites sont sous contrôle d'accès.

Ces plates-formes se situent à :

- **Lesneven** : au lieu-dit « Gouerven » à proximité de la déchèterie
- **Plounéour-Brignogan-Plages** : au lieu-dit « Lanveur » à proximité de la déchèterie



L'entrée de l'aire de Lanveur de Plounéour-Brignogan-Plages est commune à celle de la déchèterie.

Seuls les dépôts de tontes de pelouse, de tailles de haies et de branchages d'un diamètre inférieur à 10 cm, y sont autorisés.

Ces déchets verts sont broyés sur place par la société Théaud puis distribués par ses soins à différents repreneurs.

Suite à une inspection de la DREAL, et afin de répondre aux obligations réglementaires, la surface de stockage d'entreposage des déchets verts sur la plateforme de Lesneven a été réduite de 20 mètres sur la longueur.

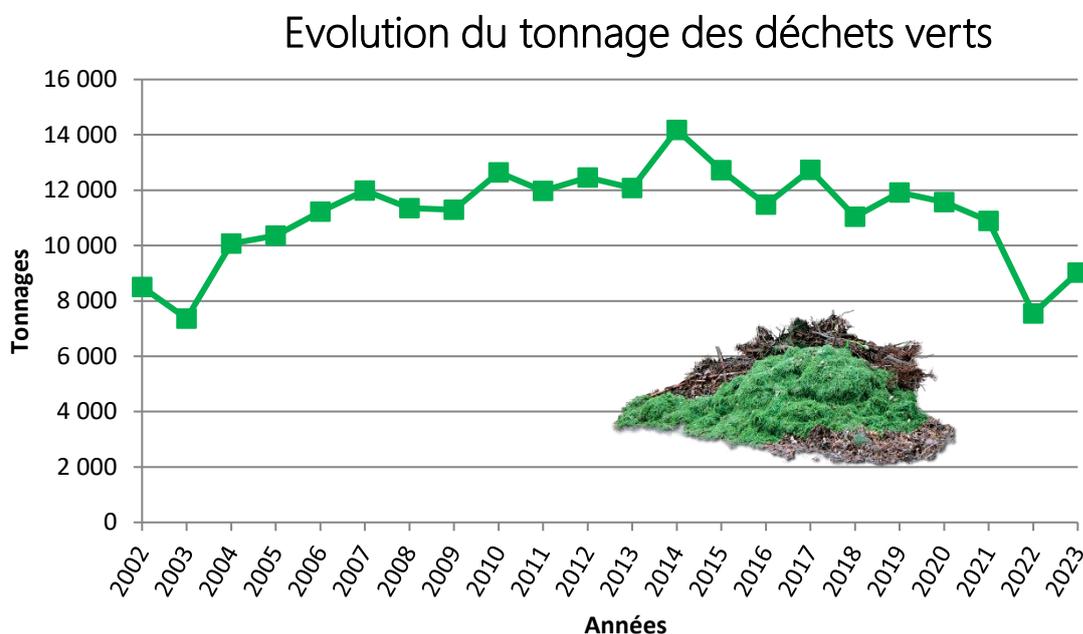
Cela a pour conséquences, une augmentation des interventions de poussage et de broyage afin de permettre un accès optimal à la plateforme pour les usagers.

d- Les tonnages collectés

	Quantités			
	2021	2022	2023	Variation 2022/23
Plate-forme de Lesneven	4 575	3 783	4 921	30%
Plate-forme de Plounéour-Brignogan Plages	4 642	3 763	4 098	9%
Plate-forme de Guissény (fermée en juin 2021)	1 668			
TOTAL	10 885	7 546	9 019	20%

Il y a eu une forte baisse du tonnage en 2022 probablement lié aux conditions climatiques. Les tonnages collectés en 2023 ont augmenté sans pour autant atteindre ceux de 2021.

e- Evolution des tonnages collectés



3.5 Le Broyeur à végétaux

3.5.1 Prêt du broyeur aux communes

Le broyeur à végétaux est à la disposition des agents de la CLCL et des communes depuis le 1er décembre 2022. Cette acquisition a pour objectif réduire la quantité de déchets verts déposée par les communes sur les aires de déchets verts en favorisant le réemploi du broyat sur place.

En 2023, le broyeur a été réservé 38 fois par les communes. Cela correspond à 51 jours et 15 demi-journées de réservation.

Le coût d'entretien annuel du broyeur est de 396.30 € HT, fait par SOFIMAT à Ploudaniel.

Le coût de changement des couteaux en cas dans le cas où ils sont trop endommagés pour être affûtés est de 265.20 € HT ;



3.5.2 Opération « sapin malin »

L'opération de broyage de sapin de Noël a été reconduite en 2023. 8 communes sur un total de 14 ont participé à l'opération et 580 sapins ont été broyés soit, 205 sapins de plus qu'en 2022.

Le broyat a ensuite été mis à la disposition des usagers ou utilisés par les services techniques des communes.

Cette opération s'inscrit dans la politique de prévention et de réduction des déchets menées depuis quelques années par le service Déchets de la CLCL.

3.6 Le compostage individuel

Afin de diminuer les tonnages de déchets, la communauté de communes met à disposition de la population, contre une participation financière, **des composteurs individuels**.

Deux modèles sont proposés (cf. photo ci-dessous) :

- Le modèle de 345 litres contre une participation de 15.00€
- Le modèle de 800 litres contre une participation de 30.00€



Modèle 345 Litres



Modèle 800 Litres

L'objectif est de réduire le tonnage d'ordures ménagères à incinérer, en valorisant la partie fermentescible qui représente en moyenne 30% du volume des ordures.

Le compostage individuel permet de recycler, chez soi, certains déchets organiques et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage.

Les déchets pouvant être jetés dans le composteur sont :

- Les déchets de cuisine : épluchures de fruits et légumes, restes de repas (sauf les os et le gras), marc de café avec filtre, thé, infusettes, coquilles d'œufs, essuie-tout, serviettes en papier ...

- Les déchets de jardin : feuilles mortes, déchets du potager, tontes de gazon, tailles de haies (sauf thuyas), fleurs fanées, mauvaises herbes non grainées, fumier d'animaux, sciures de bois, cendres de bois, copeaux de bois non traités, paille, foin...

Depuis 2004 et jusqu'à la fin de l'année 2023, 5 985 composteurs ont été mis à disposition des usagers du territoire de la CLCL.

278 composteurs ont été distribués en 2023 : 218 de 345 L et 60 de 800 L.

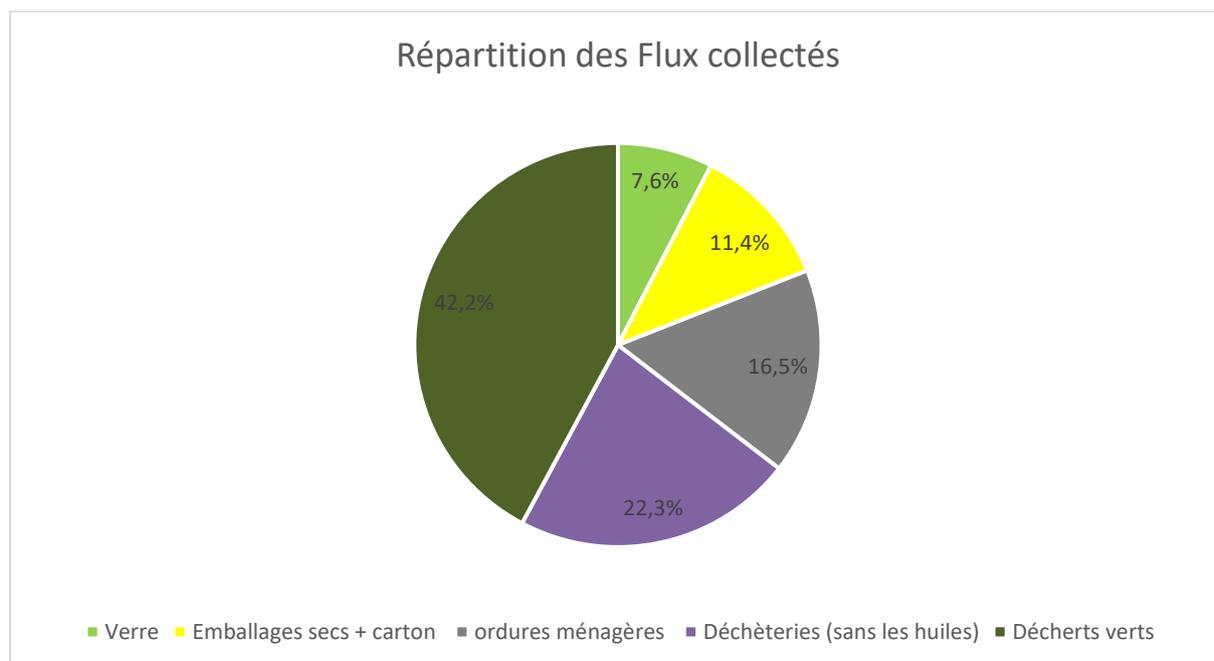
Si nous nous référençons au nombre de composteurs distribués, nous pouvons estimer que 36 % de la population est équipé en composteur (suivant base de calcul ADEME).

Toutefois, ce pourcentage ne tient pas compte des foyers faisant du compostage en tas et ayant pris un composteur ailleurs qu'à la CLCL. Le taux d'équipement est donc certainement supérieur.

La distribution de composteurs s'est faite à l'accueil du SPED avec les conseils de l'ambassadrice du tri pour les bonnes techniques d'un compostage facile sans nuisance et mise à dispo de dépliants ADEME sur le compostage.

3 Ateliers compostages et un café compost ont été proposés aux usagers.

3.7 Bilan global des déchets collectés



Les déchets verts représentent le tonnage le plus important des déchets collectés.

3.8 Les professionnels

3.8.1 L'organisation

Le service de collecte assure l'élimination des déchets « assimilés » à des déchets ménagers, qui peuvent être collectés par nos bennes sans sujétion technique particulière. Il s'agit des déchets provenant des services communaux (marchés, écoles, mairies et services techniques), des commerces, entreprises artisanales, des bureaux...

Ces déchets sont collectés selon le même principe que les déchets des ménages, en porte à porte, avec des contenants de même nature et lors de mêmes tournées de collecte ou via les colonnes des points d'apport volontaire.

Les tonnages collectés sont intégrés dans ceux des tournées des ménages.

Deux types de services pour la collecte des déchets des professionnels du territoire.

- **Le service global** comprend la mise à disposition d'un ou plusieurs conteneur(s) ou bac(s) individuel(s) et d'une ou plusieurs carte(s). En choisissant ce service, les professionnels ont accès à :
 - o la collecte porte à porte des ordures ménagères (bacs « gris » de 120 L, 240 L, 360 L, 770 L et 1100 L) et des emballages secs (bacs « jaunes » de 240 L, 360 L et 770 L). Dans certains cas, des colonnes aériennes pour la collecte des emballages secs et/ou du verre peuvent être mises en place chez les professionnels
 - o la collecte en apport volontaire.

Ce service comprend également l'accès à la déchèterie et aux aires de déchets verts.

- **Le service réduit** : les professionnels qui optent pour ce service ont uniquement accès à la déchèterie et aux aires de déchets verts.

Les professionnels qui souhaitent adhérer à l'un des services que propose la communauté de communes sont soumis à la signature d'une convention, qui contractualise le partenariat entre les deux parties.

Selon leurs besoins, les bacs pour les ordures ménagères peuvent être uniquement collectés entre 1 et 2 fois toutes les semaines.

Les bacs pour les emballages secs sont collectés tous les quinze jours en même temps que ceux des particuliers.

Les professionnels doivent donc adapter le nombre de bacs pour tenir entre 2 tournées de collecte.

3.8.2 L'évolution d'adhésion au service

	Professionnels (560 adhérents) au 31/12/2023		
	Adhésion au service	Modification de service	Fin d'adhésion au service
2021	46	0	12
2022	61	12	21
2023	43	6	29
Variation 22/23	-29,5%	-50,0%	38,1%

3.9 La réduction des déchets : une priorité durable pour notre territoire

a- Levier de réduction des déchets : la redevance incitative

Depuis 2014 la population utilise les nouveaux équipements mais les nombreux ajustements techniques ont entraîné un retard dans la mise en place de la facturation incitative. Cette facturation est effective depuis le 01/01/2019.

Cette redevance incitative répond à trois objectifs :

- Un objectif d'équité : les usagers sont facturés en fonction de leur production de déchets. Cela permet de récompenser les efforts de tri.
- Un objectif financier : une diminution du tonnage des ordures ménagères et une augmentation du tonnage des déchets recyclables permettent une maîtrise des coûts de traitement, de transport et des taxes.
- Un objectif environnemental : la réduction des déchets à la source et l'augmentation du recyclage favorisent la préservation des ressources naturelles.

b- Animations de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

Notre ambassadrice a pour fonction de développer des d'actions autour du tri sélectif afin d'en améliorer la qualité et de réduire en général la quantité de déchets produits.

Elle intervient essentiellement auprès du grand public (permanence à l'accueil du service déchet à l'hôtel communautaire, interventions auprès d'associations, organisation d'événement grand public autour de la réduction des déchets, visite du centre de tri...). Elle assure également le suivi qualitatif du tri sélectif (caractérisations au centre de tri, suivis de tournée...).

Animations scolaires

Pour les écoles primaires, les animations étaient proposées aux classes de CM2 et aux classes de doubles ou triple niveau CE2-CM1-CM2 (intervention d'une demi-journée). Les classes des autres niveaux ayant pour projet pédagogiques la prévention des déchets et de l'environnement ont bénéficiées, à leur demande, de ces animations

Des animations ont été proposées dans les collèges.

Les thèmes des animations proposées sont :

- Prévention des déchets, pourquoi et comment trier, réduire ses déchets.
- Prévention gaspillage alimentaire
- Initiation au compostage, les petites bêtes du compost, le compostage à l'école.

Commune	Etablissement scolaire	Nombre de classes sensibilisées
GUISSENY	SAINTE JEANNE D'ARC	2
KERNILIS	SAINT ANNE	3
	ASSOCIATION	2
PLOUDANIEL	SAINT ANNE	2
	JEAN MONNET	2
LE FOLGOET	NOTRE DAME	2
	PAUL GAUGUIN	1
PLOUENOUR BRIGNOGAN PLAGE	SACRE CŒUR	2
	JEAN GUILLOU	1
KERNOUES	SAINT JOSEPH	2
PLOUIDER	NOTRE DAME DE LA SAGESSE	2
LESNEVEN	JACQUES PREVERT	5
TOTAL		26

Visite du centre de tri Triglaz à Plouédern

7 visites scolaires et 5 visites adultes ont été organisées dont 2 en nocturne lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Actions liées au taux de refus dans les bacs jaunes individuels

Des suivis de tournées ont été effectués avec contrôle du contenu des bacs jaunes et pause d'autocollants en fonction de la qualité du tri.

Lors des tournées de collecte, les agents vérifient le contenu du bac jaune. Si des erreurs de tri sont constatées, ils ne collectent pas le bac et ferment le couvercle avec un adhésif expliquant le refus de collecte du bac. Après avoir été informé, l'ambassadrice du tri prend contact avec les usagers concernés.

Cette vérification du contenu du bac est toutefois superficielle et ne permet pas de contrôler tout le contenu du bac. C'est pourquoi il est nécessaire d'organiser des tournées spécifiques afin de contrôler intégralement le contenu des bacs.

Les indésirables trouvés dans les bacs sont mis en sacs et laissés sur le couvercle avec un dépliant explicatif avec les coordonnées de l'ambassadrice du tri pour toute question.

Les bacs trop « sales » sont refusés à la collecte, Un scotch est apposé sur le bac et un flyer explicatif est laissé sur le bac et/ou dans la boîte aux lettres avec les coordonnées de l'ambassadrice du tri pour toute question.

En 2023, 3 suivis de tournées ont été réalisés, et 2 suivis des bacs professionnels.

3.10 Le G4DEC

Les communautés de communes du Pays des Abers, d'Iroise, de Landerneau-Daoulas et de Lesneven Côte des Légendes ont œuvré pour la création d'un service intercommunautaire d'économie circulaire : le G4DEC (Groupement des 4 communautés de communes pour la gestion des Déchets et de l'Économie Circulaire).

Depuis avril 2019, une équipe composée de trois ETP, basée à la Communauté de communes du Pays des Abers intervient auprès des entreprises et des collectivités de l'ensemble du territoire. Ce service mutualisé entre 4 ECPI a pour objectif de réduire les déchets à la source et d'impulser une dynamique d'économie circulaire entre les différents acteurs du territoire.

Les entreprises et communes du territoire sont accompagnées, depuis juin 2019.

Si de 2019 à 2021, les structures pouvaient bénéficier d'un accompagnement individualisé, la nouvelle convention (2022-2025) met l'accent sur la duplication et la portée collective des actions, la mutualisation

Des actions collectives :



- Un cycle d’ateliers « biodéchets des professionnels » a été organisé entre septembre et décembre. En moyenne une trentaine de participants à chaque session ont pu être informés sur les thèmes de la réglementation et du compostage.
- Un forum d’apporteurs de solutions a été organisé, permettant aux professionnels du territoire de trouver des solutions de valorisation de leurs biodéchets.
- Une visite d’un site d’hygiénisation des biodéchets a été également proposé.
- Les petits-déjeuners de l’économie circulaire ont de nouveau été organisés en zone activité économique (2 sur l’année).
- L’opération “Ramène ta coquille” initiée sur le Pays d’Iroise a permis de collecter 5.2 tonnes de déchets coquillers durant la période de Noël. Les coquilles sont broyées et compostées sur une plateforme locale. Le compost enrichi en calcaire est ensuite distribué gratuitement aux usagers. L’opération sera initiée sur la CCPA à Noël 2024.

Des temps forts :

- La 3ème Brocante Verte et des matériaux s’est tenue à Ploudalmézeau. Les plants et arbres sont venus gonfler les rangs des matériaux proposés à la vente. 29 entreprises ont participé à cette troisième édition, soit 15 structures de plus qu’en 2022. Les bénéfices de l’opération ont été répartis entre les recycleries du territoire. L’opération a permis de valoriser près de 600 m3 de matériaux.
- La 2nde édition des défis de l’économie circulaire, coorganisés avec les Dirigeants Responsables. 8 défis avec 8 thématiques différentes, près de 70 personnes réunies au Groupe Ouest à Plounéour-Brignogan Plages, pour trouver des solutions ensemble à des problématiques individuelles. Mobilité, énergie, création d’activité et de filière, valorisation de déchets spécifiques, sont autant de sujets qui ont été traités.

Un dispositif dédié aux cantines scolaires :

- Le dispositif “plaisir à la cantine”, initié par la DRAF a été piloté par le G4DEC sur le territoire des 4 collectivités. 4 cantines ont pu bénéficier de 9 ateliers en 8 mois, animés par 6 experts. Les cantines ont travaillé sur le bien manger, les circuits-courts, le gaspillage alimentaire et la communication entre autres.
- La réalisation de 7 diagnostics “Gaspillage alimentaire” pour des EHPAD et écoles.

Mais aussi :

- Une synergie entre une entreprise d’agro-alimentaire et l’Union Bretonne de l’Hôtellerie de Plein Air qui a permis de réemployer près de 2 000 seaux en plastique.

L’ensemble des actions menées et en cours est consultable sur le site : <https://www.g4dec.bzh/> et Facebook.

4. Les indicateurs financiers

4.1 Le financement du service

Le financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés est assuré par :

- La redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères RIEOM,
- La vente de produits recyclables,
- Des subventions diverses.

a- Les tarifs de la RIEOM

La redevance incitative est effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

Elle est composée d'une part fixe forfaitaire intégrant un minimum de levées de bacs ou d'ouverture de tambours et d'une partie variable s'il y a dépassement du forfait.

La tarification des particuliers :

PARTICULIERS (bénéficiaires des services de collecte/traitement des ordures ménagères et déchets assimilés et de la déchetterie)		PART FIXE			PART VARIABLE	
		Coût fixe	Coût des ouvertures de colonnes ou levées de bac incluses	Total	Coût de la levée de bac supplémentaire	Coût de l'ouverture de colonnes supplémentaire
Résidence Principale (1)	Foyer "personne seule avec carte" - ouverture de colonne (60 L) (4)	132 €	18 ouvertures x 1,25 € = 22,50 €	154,50 €		1,25 €
	Foyer "personne seule avec bac de 120 L" - levée du bac (4)		9 levées x 2,5 € = 22,50 €	154,50 €	2,50 €	1,25 €
	Foyer "personne seule avec bac de 240 L" - levée du bac (4)		5 levées x 5 € = 22,50 €	154,50 €	5,00 €	1,25 €
	Foyer "2 personnes et plus avec carte" - ouverture de colonne (60 L) (4)		24 ouvertures x 1,25 € = 30 €	162,00 €		1,25 €
	Foyer "2 personnes et plus avec bac de 120 L" - levée du bac (4)		12 levées x 2,5 € = 30 €	162,00 €	2,50 €	1,25 €
	Foyer "2 personnes et plus avec bac de 240 L" - levée du bac (4)		6 levées x 5 € = 30 €	162,00 €	5,00 €	1,25 €
	Foyer "2 personnes et plus avec bac de 360 L" - levée du bac (4)		4 levées x 7,5 € = 30 €	162,00 €	7,50 €	1,25 €
Résidence Secondaire	Avec carte - ouverture de colonne (60 L)	132 €	24 ouvertures x 1,25 € = 30 €	162,00 €		1,25 €
	Avec bac de 120 L - levée du bac		12 levées x 2,5 € = 30 €	162,00 €	2,50 €	1,25 €
	Avec bac de 240 L - levée du bac		6 levées x 5 € = 30 €	162,00 €	5,00 €	1,25 €
	Avec bac de 360 L - levée du bac		4 levées x 7,5 € = 30 €	162,00 €	7,50 €	1,25 €
Terrains privés	Camping sur terrain privé avec mobile home, chalet ou cabanon à caractère d'habitation	88 €	18 ouvertures x 1,25 € = 22,50 €	110,50 €		1,25 €
	Camping sur terrain privé avec tente, caravane (3) avec carte - ouverture de colonne (60 L)	44 €	12 ouvertures x 1,25 € = 15 €	59,00 €		1,25 €

(1) Pour les catégories "Foyer" et "résidence secondaire", la facturation est semestrielle. Pour les foyers possédant plusieurs cartes, le nombre forfaitaire d'utilisation est appliqué à l'ensemble des cartes et pas pour chacune d'entre elles.

(2) Pour la catégorie « camping sur terrain privé avec mobile home, chalet et cabanon à caractère d'habitation temporaire »: la facture annuelle est établie dès que la présence de l'un de ces équipements est constatée sur le terrain. La facture est établie même si l'occupant ne possède pas de carte.

(3) Pour la catégorie « camping sur terrain privé avec tente caravane »: les occupants présentant un justificatif de résidence principale sur le territoire de la CLCL sont exonérés de la redevance. Toute présence constatée durant l'un des mois de la saison estivale est due pour la saison entière. La facture annuelle est établie par installation de camping, même si l'occupant ne possède pas de carte.

(4) Sur présentation d'un justificatif médical, le nombre de levées incluses au forfait est doublé (exemple pour une personne seule avec carte, la personne bénéficiera de 36 levées incluses au forfait et non 18)

La tarification des professionnels et déchetterie :

PROFESSIONNELS CONVENTIONNES	PART FIXE			PART VARIABLE	
	Coût fixe	Coût des ouvertures de colonnes ou levées de bac incluses	Total	Coût de la levée supplémentaire	Coût de l'ouverture de colonnes supplémentaire
Service global = services de collecte/traitement des ordures ménagères et déchets assimilés et de la déchetterie) (1)					
Professionnels avec carte - ouverture de colonne (60 L)	187 €	26 levées x 1,25 € = 32,5 €	219,50 €		1,25 €
Professionnels avec bac de 120 L - levées du bac		26 levées x 2,5 € = 65 €	252,00 €	2,50 €	1,25 €
Professionnels avec bac de 240 L - levées du bac		26 levées x 5 € = 130 €	317,00 €	5,00 €	1,25 €
Professionnels avec bac de 360 L - levées du bac		26 levées x 7,50 € = 195 €	382,00 €	7,50 €	1,25 €
Professionnels avec conteneur de 770 L - levées du conteneur		26 levées x 16 € = 416 €	603,00 €	16,00 €	1,25 €
Professionnels avec conteneur de 1100 L - levées du conteneur		26 levées x 23 € = 598 €	785,00 €	23,00 €	1,25 €
Service réduit = service de déchèterie et aires de stockage des déchets verts uniquement					
Droit d'accès	67 €				
Rassemblements temporaires (2)	52 €	+ coût de levée de chaque bac mis en place suivant grille tarifs professionnels			

(1) pour les professionnels possédant plusieurs bacs ou conteneurs, le nombre forfaitaire de levées incluses est appliqué à chaque bac ou conteneur. Pour les professionnels possédant plusieurs cartes, le nombre forfaitaire d'utilisation est appliqué à l'ensemble des cartes (et pas pour chacune d'entre elles)

(2) Pour la catégorie "rassemblements temporaires divers" cout forfaitaire. Toute semaine commencée est due. Facturation à la CLCL

(compétence gens du voyage)

Pour les collectivités facturation suivant tarif des professionnels avec:

- Cout fixe: proratisation en fonction du nombre de levées effectives par rapport au nombre de levées théoriques sur une année. La facturation est faite par site (adresse donnée). Une commune disposant par exemple d'une salle de sport et d'une mairie se verra facturée de 2 couts fixes proratisés.

- Cout variable: facturation à la levée suivant les grilles tarifaires professionnels pour les bacs et pour les cartes

Les cartes utilisées dans le cadre des dépôts sauvages ne font pas l'objet d'une facturation

L'accès en déchetterie et les dépôts ne sont pas facturés

Si un professionnel dispose de plusieurs bacs, le coût fixe ne lui est facturé qu'une seule fois ; en revanche, les 26 levées sont systématiquement appliquées pour chaque bac.

Pour les professionnels qui disposent de plusieurs cartes, les 26 utilisations ne sont facturées qu'une fois et peuvent être réparties entre les différentes cartes.

PROFESSIONNELS CONVENTIONNES	2023			
	PART VARIABLE			
	Tarif au 100 L	Tarif au m3	L'unité de 0 à 20 litres	Forfait déchets verts
Prix des dépôts de déchets en déchèterie				
Dépôt de bois	3,00 €	30,00 €		
Dépôt de gravats	3,50 €	35,00 €		
Dépôt encombrant	7,00 €	70,00 €		
Dépôt incinérables	5,30 €	53,00 €		
Dépôt de déchets de faible densité type plastique, films, sacs et bâches (hors bâches agricoles)	1,00 €	10,00 €		
Dépôt de Déchets Diffus Spécifiques (=DDS)		870,00 €	18,00 €	
Dépôt annuel de déchets verts inférieur ou égal à 200 m3				920,00 €
Dépôt annuel de déchets verts supérieur à 200 m3 et inférieur à 500 m3				1 950,00 €
Dépôt annuel de déchets verts supérieur à 500 m3 - le m3 supplémentaire		8,00 €		

Apport ponctuel de déchets verts		8,00 €	
----------------------------------	--	--------	--

b- Le mode de règlement de la RIEOM

Pour les résidences principales, il existe deux catégories de facturation :

- Les personnes seules
- Les foyers de deux personnes et plus

La facturation est semestrielle et en 2023, les usagers ont été facturés ainsi :

- Pour le premier semestre 2022, la facture comprenait la moitié de la part fixe (selon les tarifs de 2023) à laquelle s'ajoutait la part variable du deuxième semestre 2023 (selon les tarifs de 2022).
- Pour le second semestre 2023, la facture comprenait l'autre moitié de la part fixe à laquelle s'ajoutait la part variable du premier semestre 2023 (selon les tarifs de 2023).

Pour bénéficier du tarif « personne seule », le particulier doit signaler sa situation par une déclaration sur l'honneur. La situation est prise en compte à la date de la déclaration. Dans le cas d'une arrivée ou d'un départ après l'une de ces dates, le montant de la facture est proratisé.

En ce qui concerne les résidences secondaires, les professionnels et les campings aménagés, la facturation est également semestrielle.

La facturation pour les terrains privés est annuelle.

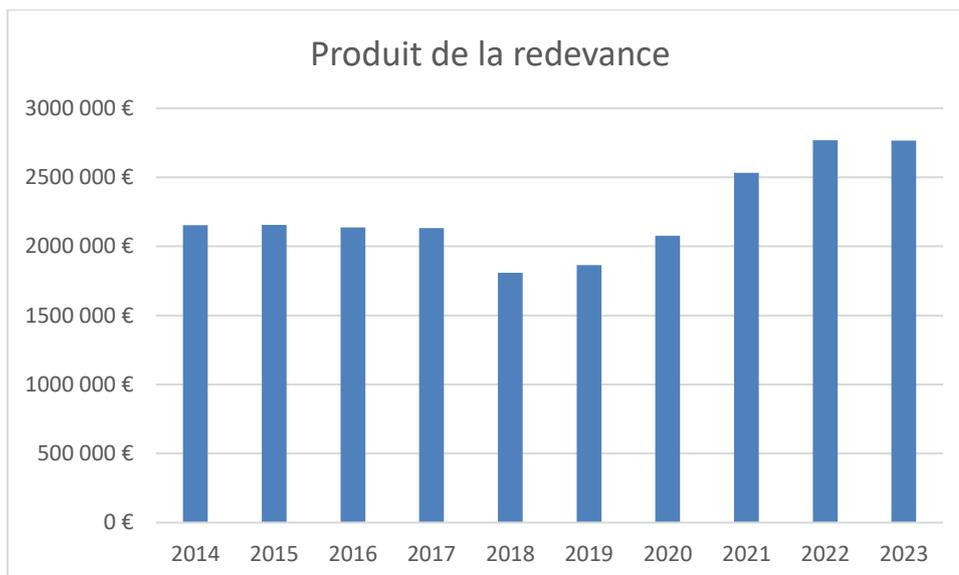
La facturation des campings sur terrains privés se fait selon les résultats des contrôles effectués durant les mois de Juillet et Août.

Les personnes facturées sont :

- Les propriétaires de terrains sur lesquels la présence d'un mobil home, d'un chalet ou d'un cabanon aménagé a été constatée.
- Les propriétaires de terrains sur lesquels la présence d'une tente ou d'une caravane occupée par des personnes extérieures au territoire a été constatée.

c- Produit de la redevance hors campings sur terrains privés (hors dégrèvements, situation au 25 juillet 2024)

Résidences Principales + Résidences Secondaires	Professionnels	Administrations	TOTAL
2 482 593 €	269 309 €	13 342 €	2 765 244 €



Evolution du produit de la redevance depuis 2014.

d- Produit de la redevance des campings sur terrain privé, (hors dégrèvement, situation au 25 juillet 2024)

Usagers	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Propriétaires de terrains privés	25 544 €	26 903 €	25 824 €	30 009 €	34 839 €	34 907 €

4.2 Montant annuel des dépenses et des recettes par service (selon le compte administratif 2023)

a- La station de transfert des ordures ménagères

	Tonnage	Dépenses (TTC)		Totalité
		Traitement	Transport	
Ordures ménagères	3 523	407 739 €	56 965 €	464 704 €

A noter que le coût des prestations réalisées en régie telle que les collectes n'est pas pris en compte dans les dépenses ayant par conséquent de sous-estimer les dépenses de fonctionnement.

b- La déchèterie

Catégories	Quantités	Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
		Transport et traitement	Autres	Ventes	Autres (Eco organismes)
Batteries (T)	6			2 615 €	
Bois (T)	913	102 965 €			
Déchets banals (T)	Encombrants	606	193 304 €		
	Incinérables	575	114 759 €		
Gravats (T)	1269	32 865 €			
Huiles (L)	12200	0 €			
Huiles alimentaires (L)	3136				
Platinage (T)	339			8 366 €	
DMS (T)	REP	33			1 987 €
	Hors REP	10	819 €		
Piles usagées (T)	3				
ASL (T)	10				800 €
ABJ (T)	10				10 222 €
DEA (T)	260				
DEEE (T)	743				18 684 €
Totaux (T) (sans les huiles) (sans les huiles)	4 776	444 712 €	0 €	10 981 €	31 692 €
Résultats 2023		444 712 €		42 673 €	
Soit coût d'exploitation (TTC)			402 039 €		

Ce tableau ne tient pas compte de la facturation des dépôts de déchets aux professionnels
A noter que le coût des prestations réalisées en régie n'est pas pris en compte dans les dépenses ayant par conséquent de sous-estimer les dépenses de fonctionnement.

c- Les plates-formes de déchets verts

	Tonnages par site		Cumul tonnages	Coûts broyage TTC
	Lesneven	Plounéour Brignogan Plages		
Déchets verts	4 921	4 098	9 019	276 894 €

La plateforme de Guissény a été définitivement fermée en juin 2021. Un contrôle d'accès en en place à l'entrée des 2 autre sites. Cela a permis supprimer les dépôts sauvages sur les sites et d'améliorer la qualité du produit.

Le renouvellement du marché a permis de confier les prestations de poussage, broyage et traitement à un seul prestataire. Il n'y a plus d'intervention des communes.

d- Le tri sélectif

Catégories	Quantités collectées (tonnes)	Dépenses € TTC (Selon le CA 2023)			Recettes € TTC (Selon le CA 2023)	
		Collecte	Transport	Tri	Vente	Citéo
Verre	1 616	57 799 €			37 994 €	577 316 €
Emballages secs	2 149	Régie	Régie	483 938 €	97 266 €	
Carton déchèterie	294		22 458 €		18 875 €	
Résultats 2023		564 195 €			731 450 €	
Soit bilan (TTC)					167 255 €	

A noter que le coût des prestations réalisées en régie n'est pas pris en compte dans les dépenses ayant par conséquent de sous-estimer les dépenses de fonctionnement.

4.3 Montant annuel comptable des dépenses et des recettes du service déchets

a- L'investissement

Chapitre		Réalisations 2022	Prévisions 2023	Réalisations 2023	RAR 2023	% réalisat° /prévisions+RAR
Dépenses d'investissement		192 366,44 €	1 879 274 €	259 457,05 €	627 446,98 €	47,19%
16	Emprunts et dettes assimilées	99 749,96 €	99 850 €	99 849,76 €		0,00%
165	Dépôts et cautionnements (retour composteurs)	85,00 €	1 000 €	105,00 €		10,50%
20	Immobilisations incorporelles (insertion annonces)	2 484,00 €	10 000 €			0,00%
21	Immobilisations corporelles	66 005,02 €	1 006 058 €	90 315,01 €	576 314,98 €	66,26%
23	Immos en cours (constructions et trvx voirie & réseaux divers)	8 189,46 €	500 000 €	39 821,28 €		7,96%
458101	Décharge du Vellinic		168 000 €		51 132,00 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement		50 000 €			0,00%
040	Subv. d'équipement transférées au compte de résultat	15 853,00 €	29 366 €	29 366,00 €		100,00%
041	Opération patrimoniales		15 000 €			
Recettes d'investissement		1 319 013,98 €	1 879 274,00 €	1 583 629,47 €	174 532,28 €	84,27%
001	Excédent reporté	808 644,68 €	1 126 648 €	1 126 647,54 €		
021	Virement de la section de fonctionnement					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					0,00%
10	Dotations fonds divers réserves - FC-TVA	11 141,41 €	71 414,00 €	16 228,51 €	6 532,28 €	31,87%
13	Subventions d'équipement	61 738,55 €	6 000,00 €	6 000,00 €		100,00%
165	Dépôts et cautionnements reçus (composteurs)	4 620,00 €	1 000 €	5 075,00 €		507,27%
458101	Décharge du Vellinic		168 000 €		168 000,00 €	100,00%
040	Amortissements	432 869,34 €	491 212,00 €	429 678,42 €		87,47%
041	Opération patrimoniales		15 000,00 €			
RESULTAT DE L'EXERCICE		318 002,86 €		197 524,88 €	- 452 914,70 €	
EXCEDENT DE FINANCEMENT		1 126 647,54 €		1 324 172,42 €	- 452 914,70 €	

b- L'exploitation

Chapitre		Réalisations 2022	Prévisions 2023	Réalisations 2023	% réalisat° /prévisions	% réalisat° 2023/2022
Dépenses d'exploitation		3 522 328,25 €	4 094 505 €	3 618 937,34 €	88,39%	2,74%
011	Charges à caractère général (eau, matériels, outillages, fournitures administratives, maintenance, téléphone, ...)	96 095,83 €	199 350,00 €	114 184,15 €	57,28%	18,82%
6066	Carburants	139 199,83 €	166 000 €	137 435,07 €	82,79%	-1,27%
611	Sous-traitance générale	1 796 553,61 €	2 000 000 €	1 832 658,52 €	91,63%	2,01%
61551	Entretien matériel roulant	85 766,23 €	100 000 €	115 791,84 €	115,79%	35,01%
6281	Concours divers (cotisations SYMEED + économie circulaire)	5 785,31 €	8 000 €	7 006,95 €	87,59%	21,12%
6287	Divers frais remboursés au budget principal	75 237,70 €	83 500 €	76 080,21 €	91,11%	1,12%
012	Charges de personnel et frais assimilés	842 976,26 €	925 000 €	859 082,07 €	92,87%	1,91%
65 & 67	Autres charges de gestion courante (Non-valeur - créances éteintes) et charges exceptionnelles (titres annulés exerc. antérieurs) = annulation de redevances	32 089,89 €	60 000 €	46 366,27 €	77,28%	44,49%
66	Intérêts de la dette	754,25 €	655 €	653,84 €	99,82%	-13,31%
68	Dotations aux amortis. Dépréciations	15 000,00 €	15 000 €		0,00%	-100,00%
022	Dépenses imprévues		45 788 €		0,00%	
042	Dotations aux amortis. et provisions	432 869,34 €	491 212 €	429 678,42 €	87,47%	-0,74%
Recettes d'exploitation		4 062 377,53 €	4 094 505 €	4 248 769,89 €	103,77%	4,59%
002	Résultat de fonctionnement reporté	281 965,96 €	540 049 €	540 049,28 €	100,00%	91,53%
703	Vente de produits résiduels	327 216,17 €	197 090 €	165 384,45 €	83,91%	-49,46%
706	Prestations de services (redevances OM)	2 809 363,76 €	2 800 000 €	2 839 027,91 €	101,39%	1,06%
7083	Locations diverses (frais d'accès au service)	26 365,63 €	25 000 €	27 587,00 €	110,35%	4,63%
7087-88	Autres produits d'activités annexes (badges)	8 731,00 €	7 000 €	9 707,95 €	138,69%	11,19%
74	Subvention d'exploitation (Citéo - Ocad3E - EcoMobillier)	552 089,46 €	496 000 €	571 767,00 €	115,28%	3,57%
75	Autres produits (FC-TVA)	662,94 €		635,19 €		-4,19%
77	Produits exceptionnels	40 149,61 €		65 245,11 €		62,50%
78	Reprise sur amort., dépréciations					
042	Quote-part subv. transférable au compte de résultat	15 853,00 €	29 366 €	29 366,00 €	100,00%	85,24%
SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE (hors report excédent n-1)		258 083,32 €		89 783,27 €		-65,21%
EXCEDENT D'EXPLOITATION		540 049,28 €		629 832,55 €		16,63%

4.4 Rémunérations annuelles des principales prestations de service réalisées par des entreprises sous contrat (selon le compte administratif 2023)

ENTREPRISES	PRESTATIONS REALISEES	2022 (selon le CA)	2023 (selon le CA)	Variation 2022/2023
Le Goff Transports	collecte du verre	54 829 €	57 799 €	5%
Guyot environnement	Collecte et traitement des gravats	31 273 €	32 865 €	5%
	Transport et traitement des DIB	201 190 €	193 304 €	-4%
	autres déchets	5 798 €		-100%
Théaud	Broyage des déchets verts	219 170 €	276 894 €	26%
Sotraval	Traitement des ordures ménagères	400 115 €	407 739 €	2%
	Part fixe du tri des emballages ménagers	160 908 €	153 261 €	-5%
	Part variable du tri des emballages ménagers	208 055 €	193 155 €	-7%
	Traitement des refus	166 941 €	137 521 €	-18%
	Traitement des incinérables	72 179 €	76 844 €	6%
VEOLIA	Transport des ordures ménagères	58 631 €	56 965 €	-3%
Les Recycleurs Bretons	Collecte et Traitement du bois	79 566 €	102 965 €	29%
	Transport et conditionnement du carton	25 735 €	22 458 €	-13%
	Transport des incinérables	40 178 €	37 916 €	-
	Autres déchets	704 €	1 872,36 €	-100%
CHIMIREC	Collecte et traitement des DDS	11 894 €	819 €	-93%
	Collecte et traitement des Huiles usagées	100 €	0 €	-100%
SARP Ouest	Collecte et traitement des DDS		13 625 €	
TOTAL DEPENSES		1 737 267 €	1 766 002 €	2%

4.5 Montant détaillé des principales aides reçues d'Eco-organismes agréés (selon le compte administratif 2023).

ORGANISMES	RECETTES EN TTC	2022	2023	Variation 2022/2023
CITEO	Soutien à la valorisation des emballages et du papier	498 159 €	577 316 €	16%
Ecomobilier	Soutien à la valorisation des DEA	25 142 €	10 222 €	-59 %
ECOSYSTEM	Soutien à la valorisation des DEEE	21 470 €	18 684 €	-13%
ECOLOGIC	Soutien à la valorisation des ASL	- €	800 €	-
ECODDS	Soutien à la collecte des DDS	- €	1 987 €	-
TOTAL RECETTES		544 771 €	609 008 €	12%

La date des versements des aides par les Eco-organismes est variable d'une année à l'autre. Une même année, le service peut percevoir les aides de plusieurs années précédentes. Cette situation explique les variations importantes des montants d'une année à l'autre.

4.6 Montant détaillé des principales ventes de matériaux au titre de la valorisation (selon le compte administratif 2023)

ENTREPRISES	PRESTATIONS REALISEES	2022	2023	Variation 2022/2023
Affimet	Achat de l'alu (collecte sélective)	5 406 €	- €	-100%
Alliance Recyclage			1 706 €	
Pyral	Achat de l'alu (collecte sélective)	6 323 €	3 915 €	-38%
Valoleique	Achat d'huile alimentaire usagée		63 €	
Guyot environnement	Achat de la ferraille (déchèterie)	36 313 €	8 366 €	-77%
	Achat des batteries (déchèterie)	2 749 €	2 615 €	-5%
	Achat de l'acier (collecte sélective)	20 383 €	9 908 €	-51%
Saint-Gobain Emballage/ Verralial	Achat du verre (collecte sélective)	35 474 €	37 994 €	7%
SUEZ	Achat du papier (collecte sélective)	7 290 € (Reliquat de 2021)	- €	-100%
Omni-pac	Achat du papier (collecte sélective)	26 550 €	20 852 €	-
Valorplast	Achat de plastique (collecte sélective)	91 798 €	41 935 €	-54%
Revipac	Achat du carton (collecte sélective)	34 840 €	19 089 €	-45%
	Achat du carton (déchèterie)	27 746 €	18 875 €	-32%
	Achat du briques alimentaires (collecte sélective)	364 €	464 €	27%
CITEO	Achat flux développement	14 090 €		
Sotraval	Achat de gros de magasin (collecte sélective)	16 392 €	1 103 €	-93%
TOTAL RECETTES		313 988 €	166 884 €	-47%

La recette de la vente réalisée en fin d'année 2023 de certains matériaux apparaîtra dans le compte administratif de 2024.

Toutefois, la variation du cours de matériaux explique principalement la diminution des recettes pour 2023.

